**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**وزارة التعليم العالي والبحث العلمي**

**MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR   
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**اللجنة الوطنية لتطبيق ضمان الجودة في التعليم العالي**

**Commission d’Implémentation d’un système d’Assurance Qualité dans le secteur de l’Enseignement Supérieur   
et de la recherche scientifique**

**- CIAQES -**

**Référentiel National**

**de**

**l’Assurance Qualité**

**- RNAQES -**

**DOMAINE : FORMATION**

**CHAMP F1 :**

**LA DEFINITION DE L’OFFRE DE FORMATION ET SON PILOTAGE**

**Interprétation :**

Il s'agit de mettre en place des programmes de formation détaillés et de mettre les outils nécessaires pour le suivi et la progression ou l'amélioration des programmes.

**Référence F11** :

L’institution offre des formations en adéquation avec ses environnements politique, scientifique, socioprofessionnel en considérant les contextes : national et international.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de définir son offre de formation en tenant compte des attentes et des besoins de l'environnement régional, national et international.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F111a | L’institution a fait l’audit de son environnement | 1. Le guide de l’audit 2. Le Projet d'établissement |
| F111 | L'institution entretient des relations avec les établissements de l'enseignement secondaire de sa région. | 1. Les responsables pédagogiques effectuent des visites dans des établissements d'enseignement secondaire (Jamais, Peu, souvent). 2. Les lycéens effectuent des visites dans l’institution universitaire (Jamais, Peu, souvent). |
| F112 | L'institution définit les grands domaines de formation en relation avec ses compétences. | * L'institution a élaboré et mis en place de grands domaines de formation en relation avec ses compétences. |
| F113 | L’institution a élaboré des offres de formation à l’international en adéquation avec les objectifs de son projet d'établissement et en tenant compte de la legislation et reglementation en vigueur | * Nombre d’offre de formation à l’international |

**Référence F12** :

L’offre de formation est cohérente au regard du projet de l’institution et de ses moyens matériels, humains et pédagogiques.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de s'assurer que l'offre de formation est en adéquation avec les objectifs fixés.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F121 | ~~L'offre de formation est élaborée par les structures pédagogiques de l'institution.~~  La carte de formation répond aux objectifs de l’établissement | * ~~Taux d’enseignants participant à l'élaboration de l'offre de formation.~~ * Le Projet d'établissement * Le referentiel de competences des offres de formation |
| F122 | Les demandes d'habilitation des formations s'inscrivent dans les objectifs de l'institution. | 1. Nombre de formations habilitées, mais non lancées. 2. ~~Rapport entre le nombre de formations en relation avec les missions de l'institution et le nombre de formations total.~~ 3. Nombre de formations en relation avec les objectifs du Projet d’établissement |
| F123 | L’institution se dote de moyens humains et matériels appropriés en adéquation avec son projet. | 1. Taux d'encadrement. 2. Taux de ~~diplômassions~~ diplomation en Licence. 3. Taux de ~~diplômassions~~ diplomation en Master. 4. Nombre de salles d'enseignement supérieur à 100 places. 5. Nombre de salles d'enseignement entre 50 et 100 places. 6. Nombre de salles d'enseignement inférieur à 50 places. 7. Nombre de salles dotés d’outils multimédia 8. Nombre de laboratoire dûment équipés |

**Référence F13** :

L’offre de formation s’appuie sur des approches pédagogiques adaptées et innovantes.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de s'approprier les outils et les méthodes d'enseignement modernes pour rendre attractive et visible son offre de formation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F131 | L'institution se dote de démarches avérées de conception de l'offre de formation. | 1. Utilisation de la démarche Tuning. 2. Identification des démarches utilisées pour la conception de l’offre, notamment l’approche par compétence. 3. L’offre de formation contient des indicateurs de mesure. |
| F131b | Le responsable de domaine de formation veille à la cohérence des parcours et se prononce sur l’opportunité́ du maintien , ou de la modification d'un parcours de formation, | 1. Les PV des réunions |
| F132 | Les enseignants font usage des TIC. | 1. Intégration des TIC dans l’enseignement. 2. Utilisation des plateformes d’apprentissage (interactivité, consultation, participation aux forums,..) 3. Nombre de MOOCs (massive open online courses) |
| F132b | Le vice rectorat de la pedagogie via ses services a pour mission de suivre les actions de formation à distance assurée par l’université et promouvoir les activités de formation continue, | 1. Nombre d’actions de formation à distance 2. Nombre d’actions de promotions de la formation continue |

**Référence F14** :

L’institution rend visible son offre de formation.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de s'approprier les outils et les méthodes modernes pour rendre attractive son offre de formation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F141 | La présentation des parcours de formation est facilement accessible aux étudiants. | 1. Les parcours de formation sont disponibles aux étudiants sur un support numérique et papier. 2. Le site web présente les parcours de formation. 3. La fiche matière (des compétences, … planification de l'évaluation) |
| F142 | Les documents diffusés présentent clairement les objectifs et les parcours de formation. | 1. Les objectifs sont bien compris par les parties concernées (enseignants, étudiants et secteur de l'emploi). 2. Le référentiel des compétences |

**Référence F15** :

L’institution développe des structures de pilotage et de mise en œuvre des formations.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de s’appuyer sur les structures scientifiques et les organes de concertation pour concevoir, concrétiser et assurer le suivi et le bon déroulement des programmes de formation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F151a | Le service des enseignements , des stages et de l’évaluation au vice rectorat de la pédagogie  suit les questions se rapportant au déroulement des enseignements et des stages organises par l’université, il veille à la cohérence des offres de formation présentées par les facultés et instituts avec le plan de développement de l’université | 1. Les Processus du service sont décrits 2. Une plateforme est mise à disposition des étudiants pour le suivi de laur stages |
| F151b | Les responsables de domaine proposent des programmes pédagogiques de parcours de Formation, prévoit des passerelle entre les parcours de formation et une orientation progressive, | 1. Pv de réunions 2. Les offres de formations |
| F151 | L'institution se dote de modalités de coordination pédagogique qui assurent la cohérence des contenus. | 1. Les responsables pédagogiques sont identifiés 2. Nombre de responsables pédagogiques participant à l'élaboration du contenu des formations. 3. Rapport entre le nombre d'enseignants qui participe à l'élaboration du contenu et le nombre total d'enseignants |
| F152 | Les stages et projets font l'objet d'un encadrement spécifique. | 1. Existence d’une structure ou d’une cellule d'encadrement pour les stages des étudiants. 2. Existence d'une commission pédagogique regroupant les compétences nécessaires à la validation des projets. 3. L'encadrement des projets est assuré par des compétences de l'institution en relation avec le monde industriel et économique 4. Le responsable de domaine veille à la cohérence globale des stage prévus par la formation |

**Référence F16**:

L’institution propose des modes de formations variés (à distance, en alternance, …).

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de diversifier ses modes de formation en fonction des moyens dont elle dispose dans le but d'améliorer ses prestations.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F161 | Mise en place d'un dispositif de suivi de formations variées. | 1. Nombre de formations certifiantes. 2. Nombre de formations à distance. 3. Nombre de formations alternées. |

**CHAMP F2 :**

**L’ACCOMPAGNEMENT DE L’ETUDIANT DANS SA FORMATION**

**Interprétation :**

Ce champ concerne la prise en charge totale de l'étudiant dans le cadre de son orientation tout en lui facilitant son insertion dans le milieu universitaire.

**Référence F21** :

L’institution a une politique d’accueil, de suivi et d’aide à la réussite des étudiants.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution d’assurer les meilleures conditions de réussite pour l’étudiant.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F211 | L'institution, au préalable, s'assure que le bachelier est préparé pour son parcours universitaire. | 1. Organisation de journées de sensibilisation autour de la thématique de la vie universitaire. 2. L'orientation du futur bachelier est assurée par le lycée. |
| F212 | L'institution a mis en place un tutorat. | 1. Existence d'un tutorat pour les entrants. 2. Existence d'un tutorat pour les autres années d'études.   1. La commission du tutorat est fonctionnelle pour les entrants et les autres années d’étude  2. Préparation des étudiants de fin de cycle à l’insertion dans le monde professionnel ou à la poursuite des études |
| F213 | L[es horaires d'ouverture des services pédago-administratifs sont clairement affiché](https://www.google.fr/search?biw=1920&bih=955&q=les+horaires+d%27ouverture+des+services+administratifs+sont+clairement+affich%C3%A9&spell=1&sa=X&ved=0ahUKEwjNg9ab4NPJAhXDDg8KHaeKDC4QBQgZKAA)s, et sont compatibles avec la présence des étudiants. | 1. Les horaires d'ouverture et de fermeture des structures de l'institution sont clairement affichés. 2. Les horaires d'ouverture et de fermeture des structures de l'institution sont diffusés sur le web. 3. Proportion des étudiants n'ayant pas de charge pédagogique durant les heures de service. |
| F214 | L’institution a mis en place un espace numérique de travail (ENT) pour héberger des compléments de cours en ligne à la disposition des étudiants. | 1. Existence d’un ENT dans le site web de l'institution. 2. Nombre de cours en ligne / nombre total de cours par année en Licence. 3. Nombre de cours en ligne / nombre total de cours par année en Master. |
| F215 | L’institution prend en charge les étudiants à handicap particulier | 1. Existence d’une cellule de recensement, d’aide et de suivi des étudiants en situation de handicap 2. Moyens et infrastructures nécessaires à l’adaptation 3. Disponibilité des outils nécessaires à l’apprentissage |

**Référence F22** :

L’institution offre la possibilité d’une mobilité interne (passerelles) et externe (nationale, internationale).

Interprétation :

L’institution s'emploie à déployer et à instaurer les bonnes pratiques pour favoriser la mobilité à ses partenaires.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F221 | L’offre de formation est suffisamment renseignée pour un observateur étranger. | 1. Présentation de l'offre de formation en crédits à travers le site web de l’institution. 2. Présentation de l'offre de formation en standard anglo-saxon à travers le site web de l'institution. 3. Présentation de l'offre de formation en arabe à travers le site web de l'institution. 4. Présentation de l'offre de formation en langue étrangère à travers le site web de l'institution. |
| F222 | L’université élabore et délivre à ses diplômés de manière systématique un supplément au diplôme. | 1. Existence d’un supplément au diplôme pour la licence. 2. Existence d’un supplément au diplôme pour le Master. 3. Le supplément au diplôme est conforme aux critères définis par le ministère. |
| F223 | L'offre de formation est élaborée de manière à faciliter les périodes d'études à l'étranger. | 1. L'offre de formation intègre les normes ECTS et autres. 2. Les crédits obtenus dans une institution à l'étranger sont négociés et capitalisés au profit de l'étudiant dès son retour de mobilité. |
| F224 | La formation cible est en adéquation avec la formation reçue | Référentiel des compétences |

**Référence F23** :

L’institution a une politique d’accès à la documentation et à tous supports pédagogiques.

Interprétation :

Il est question pour l'institution de mettre à disposition des parties prenantes (étudiants, enseignants, ...) divers supports pédagogiques ainsi que les conditions favorables à la recherche documentaire.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F231 | Les bibliothèques ont des horaires d'ouverture étendus. | 1. Ouverture de la bibliothèque au-delà des heures administratives (Oui, Non). 2. Nombre d’heures d'ouverture de la bibliothèque au-delà des heures administratives. 3. Nombre d’heures d'ouverture de la bibliothèque durant les heures administratives. |
| F232 | L'institution établit des relations de coopération avec les bibliothèques régionales, nationales et internationales. | 1. Nombre d'accords conclus entre la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques régionales. 2. Nombre d'accords conclus entre la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques nationales. 3. Nombre d'accords conclus entre la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques internationales. 4. Nombre de projets communs développés par la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques régionales, nationales et internationales. |
| F233 | La bibliothèque assure les prêts d'ouvrages à ses usagers. | 1. Nombre mensuel de prêts d'ouvrages pour les étudiants. 2. Nombre mensuel de prêts d'ouvrages pour les enseignants. |
| F234 | L’institution est dotée d’une bibliothèque virtuelle | 1. Une bibliothèque virtuelle est crée |

**CHAMP F3 :**

**L’EVALUATION ET LA REVISION DES ENSEIGNEMENTS**

**Interprétation :**

Il concerne la mise à jour des enseignements, le suivi et l'évaluation des formations afin d'améliorer la pédagogie.

**Référence F31** :

Les enseignements sont soumis à des révisions et à des évaluations régulières.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'instaurer les outils pour l'évaluation de ses formations.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F311a | Les structures du suivi des enseignements et de l’évaluation sont créés et fonctionnel  Elles veillent au bon déroulement des enseignements, et des examens et épreuve de contrôle des connaissances  de suivre le déroulement des activités d’enseignement et de prendre ou proposer au doyen ( au chef domaine et à l’équipe de formation) toute mesure en vue de leur amélioration ; | 1. Au niveau faculté : Le service des enseignements et de l’évaluation (PV de réunions) ( CPC) 2. Au niveau département : Le service du suivi des enseignements et de l’évaluation (PV de réunions) |
| F311b | Les responsables de domaines ( organise et participent l'évaluation des formations et des enseignements (missions statutaires) | 1. Bilan des évaluations 2. Grille d’évaluation |
| F311 | Les enseignements sont évalués périodiquement. | 1. Existence d'une cellule d'évaluation des enseignements. 2. Période en mois entre deux évaluations successives. 3. Un rapport d'évaluation est produit à chaque évaluation. |
| F311a | Les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements | 1-Une grille numérique  2-Des questionnaires structurés |
| F312 | Le personnel et les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements. | 1. Existence d'un formulaire d'évaluation de la qualité des enseignements à l'intention des responsables. 2. La cellule d'évaluation comprend le personnel technico-administratif et des étudiants. |

**Référence F32 :**

L'institution développe des processus d'amélioration de la pédagogie.

Interprétation :

L’institution se dote de mécanismes nécessaires à l'amélioration de la pédagogie.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F321a | L'institution met à disposition des enseignants les moyens nécessaires à l’amélioration des enseignements | 1. nombre d’enseignants impliquées dans les CAP (cellule d’accompagnement pédagogique) 2. implication des responsables pédagogiques notamment les responsables de domaines, filières, spécialité comme appui des enseignants stagiaires au sein de leurs facultés respectives |
| F321 | Il existe des actions de formations proposées aux enseignants. | 1. Nombre annuel de formations disciplinaires proposées aux enseignants. 2. Rapport entre le nombre de formations disciplinaires réalisées/ Nombre d'enseignants. |
| F321a | les formations proposées aux enseignants sont les “outcomes” des évaluations des enseignements | 1-Nombres des formations disciplinaires  2-Didactique  1-L’évaluation |
| F322 | ~~Les enseignants font preuve de professionnalisme.~~  l’enseignant chercheur accomplit ses missions statutaires selon les règles de l’éthique et la déontologie | 1. Utilisation de l'audiovisuel, de l'informatique et du multimédia pour l'apprentissage. 2. Ponctualité de l’enseignant (début et fin de périodes, remise des notes et des travaux dirigés). 3. Correction équitable des examens, travaux, rapports. 4. Les corrigés types des évaluations sont distribués aux étudiants 5. L’enseignant fait du tutorat (mission statutaire) 6. ~~Accessibilité de l'enseignant pour consultation en dehors des heures du cours (ou laboratoire).~~ 7. L’enseignant utilise ses 3heures statutaires hebdomadaires pour recevoir les étudiants 8. L’enseignant suit des formations de perfectionnement et/ ou de Recyclage pour actualiser ses connaissances, développer de nouvelles compétences (mission statutaire) 9. ~~Niveau d'élocution (langue, vocabulaire, ton) de l’enseignant~~. |

**CHAMP F4 :**

**LE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APPRENTISSAGES DES ETUDIANTS**

**Interprétation :**

Ce champ permet de mesurer les résultats de la formation par le biais des comités pédagogiques et des jurys de délibération.

**Référence F41** :

L’institution valide les connaissances et les apprentissages tout au long des parcours de formation.

Interprétation :

Les parcours de formation sont jalonnés par des contrôles continus de connaissances assurés en présentiel ou par le travail individuel.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F411a | Les équipes de formation de chaque parcours de formation sont identifiés | 1. Nombre de Réunion des Comités pédagogiques en adéquation avec les objectifs de formation 2. Processus de fonctionnement des comités pédagogique sont clairement décrits dans le guide des processus de la formation |
| F411b | La fiche matière semestriel comme outil de gestion de la formation et de communication pédagogique au sein des comités pédagogiques | 1.Sont identifiés dans la fiche matière : le type d’Unité d’enseignement, le semestre, les compétences à atteindre du semestre, planification de la formation (cours, TD, TP, …) , les objectifs, les contenus, la planification de l’évaluation (Contrôle continus et examen final) |
| F411 | Mise en place d'un dispositif d'évaluation des connaissances. | 1. Le processus de l’évaluation est décrit dans un document  2. La planification de l’évaluation est décrite en fonction des objectifs et du développement des compétences recherchées  3. Nombre semestriel d’examens surveillés   1. ~~Nombre semestriel de devoirs surveillés~~. |
| F412 | Mise en place de validation et d’évaluation des apprentissages. | 1.Les stages de mise en situation professionnelle en entreprise sont évalués selon des modes et critères bien définis et les compétences visées  2.Les mémoires de fin d’étude sont évalués selon des modes et critères bien définis et les compétences visées |

**Référence F42 :**

Les épreuves d’évaluation sont en cohérence avec les objectifs d’apprentissage.

Interprétation :

Les épreuves d'évaluation sont conçues en concertation par les enseignants en vue de répondre aux exigences de qualité pédagogique.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F421 | Mise en place d’un dispositif d’évaluation. | 1.Les épreuves d’une matière sont élaborées par les enseignants de cette matière selon un planning d’évaluation par objectifs et compétences à développer.  2. les épreuves élaborées doivent répondre aux objectifs de la matière  3. les épreuves doivent mettre en évidence l'acquisition des compétences visées par la matière dans l’unité dans le semestre |
| F422 | Mise en place d’un dispositif de remédiation afin de limiter les échecs | 1. Le contrôle continu ou aussi la continuité du contrôle selon une planification par rapport à des objectifs et des développements de compétence identifiés dans la formation 2. Analyse des résultats par les enseignants de la matière, identification des insuffisances et apport d’une remédiation par rapport à des objectifs, la remédiation est aussi planifiée. |

**Référence F43 :**

Les modalités de contrôle des connaissances sont objectives, équitables, fiables, publiées et communiquées.

Interprétation :

Comment s'assurer que les contrôles de connaissances répondent à des critères d'objectivité, de fiabilité, …

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F431 | L'institution implique ses équipes pédagogiques et ses jurys d'évaluation. | 1. Planification de l’évaluation par l’enseignant de la matière et ses collaborateurs (TD / TP, ..), selon les objectifs de la matière dans l’unité 2. La planification de l'évaluation (diagnostique, formative et sommative ) est validée en comité pédagogique par l'équipe de formation et inscrite dans les PV de coordination 3. Les épreuves sont élaborées par l’équipe pédagogique par matière (Oui, Non). 4. Les résultats sont validés par l’équipe pédagogique et par le jury final. 5. Les recours sont traités et une réponse est donnée par le jury d’évaluation. |
| F432 | Les modalités d'examen sont en accord avec les règles en vigueur dans l'établissement. | 1. Le processus de validation des examens est clairement décrit dans un guide 2. Respect de l'anonymat lors des corrections de copies. 3. Les surveillants établissent un rapport de surveillance. 4. Les jury de délibération sont définis |
| F433 | Les étudiants ont accès aux résultats tout en respectant les principes de confidentialité. | Existence d'un mécanisme électronique permettant d'accéder aux résultats en toute confidentialité. |

**CHAMP F5 :**

**L’ORIENTATION ET L’INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Interprétation :**

Il s'agit de mettre en place des mécanismes facilitant l'orientation et l'insertion professionnelle des diplômés par le biais des relations de coopération entre l’université et le secteur socio-économique tout en veillant à la bonne employabilité des diplômés.

**Référence F51 :**

L’institution développe un dispositif d’orientation.

Interprétation :

Il s'agit de communiquer aux étudiants toutes les informations sensées faciliter leur orientation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F511a | Le service d’accueil et d’information au sein du vice rectorat de la prospective est fonctionnel ainsi que le service des statistiques , de l’information et de l’orientation est fonctionnel | 1.Le recueil de traitement, de diffusion de l’information pédagogique au profit des étudiants  2. tout support d’information sur les *cursus* d’enseignement assurés par l’université́ et leurs débouchés professionnels est élaboré ;  3.  toute information devant aider les étudiants dans leur choix d’orientation est mise à leur disposition ;  4. Nombre d’actions d’information des étudiants;  5. Nombre annuel de sessions d'information à l'intention des étudiants |
| F511b | L’institution a une politique de Tutorat en son sein | 1. La commission du tutorat est fonctionnelle 2. Le bilan annuel de la commission de tutorat 3. Nombre d'étudiants de première année, premier cycle suivant le tutorat 4. Nombre de tuteur par domaine, filière |
| F511c | La commission de classement et d’orientation est fonctionnelle | 1. Les PV de réunions de la commissions dûment signé par les membres 2. Processus de suivi des résultats de la commission est clairement décrit dans le guide de la commission |
| ~~F511~~ | ~~L'institution dispose d'une cellule d'information et d'orientation.~~ | 1. ~~Existence dans l'institution d'un service d'information et d'orientation.~~ 2. ~~Nombre annuel de sessions d'information à l'intention des étudiants.~~ |
| F512 | L'institution fait participer l'ensemble de ses personnels à sa politique d'information et d'orientation. | 1. Nombre annuel de sessions d'information à l'intention du personnel sur la politique d'information et d'orientation. 2. Nombre de réunion de coordination et de concertation au sein de l’Université (conseil de direction de direction de l’Université) 3. Nombre de reunion de coordination et de concertation (conseil de direction) de la faculté) |

**Référence F52 :**

L’institution développe un dispositif d’aide à l’insertion professionnelle.

Interprétation :

Mise en place de dispositifs pour aider les étudiants à s'intégrer à la vie professionnelle.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F521 | L'institution favorise l'insertion professionnelle. | 1. Existence d'une interface université entreprise. 2. Nombre de portes ouvertes dédiées en milieu professionnel en partenariat avec l’entreprise / 3. Nombre de portes ouvertes avec les organismes financeurs de projet |
| F522 | Des enseignements de sensibilisation aux réalités socio-économiques sont dispensés. | 1. Nombre de cours de pré-professionnalisation et de sensibilisation aux réalités socio-économiques. 2. Intégration d’une matière (voire Unité d’enseignement sur l’entreprenariat dans le cursus universitaire |
| F523 | Des stages, intégrés au parcours de formation, sont proposés à l'étudiant. | 1. Nombre de stages obligatoires réalisés par l’étudiant en licence. 2. Nombre de stages obligatoires réalisés par l’étudiant en Master. |

**Référence F53 :**

L’institution développe des partenariats avec le milieu socioprofessionnel.

Interprétation :

Tisser des liens de partenariat avec le monde professionnel.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F531 | L'institution a une politique de partenariat avec son environnement en adéquation avec son projet. | 1. Nombre de conventions signées. 2. Nombre de projets développés avec l'industrie ou le monde économique. 3. Nombre de réunions avec les chambres de commerce. 4. Rapport entre le nombre de licences professionnelles sur le nombre total de licences. 5. Rapport entre le nombre de Masters professionnels sur le nombre total de Masters. |

**Référence F54 :**

L’institution développe un dispositif de suivi de l’employabilité des diplômés

Interprétation :

Comment s’assurer de la bonne employabilité des diplômés.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F541 | L'institution effectue des enquêtes d'employabilité. | 1. Existence d'un catalogue (téléphone, email) de ses diplômés. 2. Nombre d’enquêtes réalisées auprès des employeurs. 3. Un observatoire « des anciens diplômés » est créé et dédié à cette mission. |
| F542 | L'institution révise ses diplômes sur la base des bilans obtenus. | 1.Existence d'un service chargé d'analyser et d'exploiter les données récoltées.  2.Les services de la statistique et de la prospective du vice-rectorat de la prospective travaillent en synergie avec les services du vice-rectorat de la pédagogie (1er et 2nd cycle), impliquant surtout les responsables domaines (nombre de rencontres, PV de réunion, …)  3. Les services de la statistique et de la prospective du vice-rectorat de la prospective travaillent en synergie avec les services du vice-rectorat de la PG, impliquant surtout les responsables des comités de formation doctorale (3ème cycle) (nombre de rencontres, PV de réunions, …) |

**CHAMP F6 :**

**LA FORMATION DOCTORALE**

**Interprétation :**

Il s'agit d'assurer et d'améliorer la formation des formateurs et des chercheurs en s'appuyant sur la coopération nationale et internationale.

**Référence F61** :

L’institution garantit la qualité des formations doctorales par leur adossement scientifique et par des stratégies de coopération nationale et internationale.

Interprétation :

Encourager la coopération nationale et internationale dans le but d'assurer une formation doctorale de qualité.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F611a | Une stratégie de formation doctorale est élaborée dans le projet d’établissement en adéquation avec les besoins environnementaux, les moyens disponibles au sein de l’institution prenant en considération les avancées technologiques à l’international | 1. Le Projet d’établissement et le suivi de sa mise en œuvre par les instances dédiées. |
| F611 | Les formations doctorales sont mises en œuvre par la mutualisation des moyens humains et matériels au niveau national et international. | 1. Nombre de conventions de cotutelle de thèses.  2. Nombre de mobilité doctorale (stage de courte et longue durée).  3. Nombre de partenariats national et international  4. Renforcement des partenariats à l’international (exemples : programmes Tassili, PNE, PROFAS, …)  5. Nombre de doctorants et d’enseignants chercheurs en mobilité nationale et internationale dans le cadre de la mise en œuvre du projet d’établissement  6. Nombre de professeurs visiteurs étrangers dans des thématiques de pointe et en adéquation avec la stratégie de l’institution et de la législation et règlementation en vigueur. |

**Référence F62 :**

L’institution développe un dispositif d’encadrement, de suivi et d’insertion de ses docteurs.

Interprétation :

Il s'agit de suivre et d’encadrer ses doctorants pour favoriser leur insertion dans les laboratoires ou dans la recherche et le développement.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F621 | L'établissement a mis en place un comité de thèse. | 1. Séminaires de cadrage 2. Les comités de formation doctorales sont fonctionnels |
| F622 | L'établissement encourage l'insertion de ses docteurs. | 1. Nombre de Formation doctorale dans les laboratoires 2. Nombre de doctorants intégrés dans les laboratoires de recherche ou sont domiciliés les formations doctorales. 3. Nombre de doctorants assurant l’encadrement ~~en graduation~~.de mémoires de master et effectuent des TP. 4. Nombre de doctorants en thèse sous convention avec le secteur économique. 5. Création d’une structure de suivi professionnelle 6. Établir un portail de signalement des problèmes techniques des entreprises pour affectation des thésards |

**CHAMP F7 :**

**LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

**Interprétation :**

Il s'agit de la mise en place et de la valorisation de la formation diplômante et/ou certifiante afin d'améliorer et d'actualiser les connaissances des diplômés issus des milieux académiques et socio-économiques, et ce pour mesurer le rôle social de l’institution.

**Référence F71** :

La formation continue est partie intégrante de l’offre de formation.

Interprétation :

Il s'agit de mesurer le rôle social de l'institution en se penchant sur un volet de la question : la formation continue.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F711a | Une stratégie de Formation continue est élaborée par l’institution dans son projet, afin de consolider des compétences nouvelles tel que les soft skills, actualisation des connaissances des enseignants chercheurs et du personnel administratif et technique | 1. Projet d’établissement 2. Gestion prévisionnel des compétences en adéquation avec les attentes de l’établissement et sa stratégie des ressources humaines mise en œuvre 3. Renforcement des compétences organisationnelles et fonctionnelles au sein des instances universitaires. 4. Nombre de formations initiés aux cadres travaillant à l’Université |
| F711a | élaborer et mettre en œuvre les plans de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels administratifs, techniques et de service de l’université́, | 1. Le service de la formation et du perfectionnement au niveau de la sous-direction du personnel du secrétariat général de l’institution est fonctionnel (nombre de réunions, suivi, …) 2. Le service des personnels et de la formation au niveau du secrétariat général de la faculté et/ ou institut de l’Université est fonctionnel, il élabore et met en œuvre les plans de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels administratifs, techniques et de service de l’université́, (nombre de réunion, suivi, …) 3. Le plan de Formation, de perfectionnement des ATS (Université en coordination avec les facultés ) 4. Processus de suivi et de mise en œuvre de ces plans de formations est décrit dans un document 5. Une évaluation de ces formations est réalisée annuellement pour mesurer l’impact du développement des compétences au sein de l’établissement. (les bilans d’évaluation et synthèses) |
| F711b | Le service de la formation continue du vice rectorat de la pédagogie est fonctionnel | 1. Les processus de fonctionnement de ce service sont décrits dans un guide 2. Plan de développement de la formation continue est élaboré 3. Une évaluation est faite annuellement, pour mesurer l’impact du développement des compétences au sein de l’établissement. |
| F711c | Le vice-rectorat des relations extérieures assure le suivi des programmes de perfectionnement et de recyclage des enseignants et veille à leur cohérence. | 1. La cellule d’accompagnement pédagogique est fonctionnelle (programme réalisé et évalué annuellement) 2. Impact de la formation sur le développement des compétences de l’enseignant chercheur nouvellement recruté (bilans de formations et leurs analyses) |
| F711 | L'institution a développé un dispositif de formation continue. | 1. Pourcentage d'étudiants intégrés dans le cursus ayant entre 26 et 33 ans. 2. Pourcentage d'étudiants intégrés dans le cursus âgés de plus de 33 ans. 3. Existence d'une structure de formation continue. 4. Nombre de formations continues assurées par an. 5. Les modalités de validation des acquis sont réglementairement clairement définies. 6. Les référentiels de compétence sont élaborées pour chaque formation afin de pouvoir valider l’acquis de l’expérience 7. Un système de transferts des crédits (CTS) est également mis en place |
| F712 | L'institution valide les acquis de l'expérience selon la réglementation en vigueur. | 1. L'institution valide les acquis de l'expérience selon la règlementation en vigueur 2. Taux d'étudiants ~~Nombre d'étudiants~~ admis sur le critère de validation des expériences par domaine, filière, spécialité 3. Une gestion des incidents et des risques est mise en place. |

**Référence F72 :**

L’institution favorise l’accueil des adultes en reprise d’études.

Interprétation :

Il s'agit de mesurer le rôle social de l'institution en se penchant sur un volet de la question : l'intégration des personnes adultes dans le circuit de la formation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F721 | L'institution a un service d'accueil des étudiants ~~adultes~~ en reprise d'études dans le cadre de la formation continue | Rapport entre le nombre d'étudiants ~~adultes~~ (venant des entreprises) et le nombre d'étudiants venant du secondaire. |
| F722 | Les supports pédagogiques pour formations complémentaires sont disponibles à la bibliothèque. | Nombre de supports publiés. |

**Référence F73 :**

L’institution assure des formations diplômantes et/ou certifiantes pour des publics du milieu académique et des milieux socio-professionnels.

Interprétation :

L’institution met les moyens nécessaires pour garantir des formations diplômantes et/ou certifiantes destinées aux publics issus des milieux académiques et socio-professionnels.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| F731a | Des formations de premier cycle, de second cycle sont organisés | 1. Nombre de thématique organisés dans le cadre de la formation continue de premier et second cycle 2. Nombre de parcours, d’unités d’enseignement visés dans le cadre de la formation continue 3. Nombre de formations qualifiantes, identifiant les compétences recherchées |
| F731b | Des formations diplômantes, qualifiantes, certifiantes en ligne sont organisées conformément à la réglementation en vigueur destinées aux publics issus des milieux académiques et socio-professionnels. | 1.Nombre de formations en ligne diplômantes, qualifiante, certifiantes.  2. bilans des thématiques attractives |
| F731 | Des formations PGS (Post-graduation spécialisée) sont assurées. | 1. Nombre de formations certifiantes organisées par an.  2. Nombre moyen de diplômés (PGS) sortant par période.  3. Rapport entre le nombre de spécialités assurées et le nombre de spécialités demandées. |

**DOMAINE : RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**CHAMP R1 :**

**L’ORGANISATION, LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Interprétation :**

Il s’agit pour l’institution de créer les organes chargés du développement de la recherche.

**Référence R11** :

L’institution définit ses priorités de recherche et met en œuvre les moyens adaptés.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution d’identifier puis classer les domaines de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R111a | L’institution fait l’audit de son environnement en matière de recherche et identifie ses objectifs en adéquation avec la stratégie nationale de développement global | 1. Guide de l’audit (intégrant les objectifs visés) 2. Le Projet de l’établissement (intégrant les domaines, axes, thèmes, projets de recherche) |
| R111 | L'institution a mis en place un classement par ordre de priorité de domaine et d’ axes de recherche pour le développement de l’institution en adéquation avec les priorités du Gouvernement en terme de stratégie de développement durable | Nombre de projets inscrits aux niveaux local, régional, national et international en adéquation avec les priorités de l’institution (du projet d’établissement). |
| R112 | La mise en œuvre des ressources pour les priorités de la recherche en adéquation avec le projet de l’institution | Les moyens à disposition couvrent les besoins en :   * Qualification du personnel ; * Infrastructures adaptées ; * Équipements de Recherche adéquats ; * Dotations financières suffisantes. |

**Référence R12 :**

L’institution dispose de structures de pilotage et de suivi de la recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de créer les principaux organes qui interviennent dans le pilotage et le suivi de la recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R121 | L’institution a mis en place des structures de pilotage qui garantissent le bon fonctionnement et le suivi des activités de recherche. | 1. Les structures de pilotage existent et sont opérationnelles (service de suivi des activités de Recherche et de la valorisation de ses résultats (Vice rectorat de la PG) , le service de suivi des activités de recherche (Vice décanat de la PG , de la RS, et des relations extérieures) ; 2. Les dispositifs réglementaires sont mis en place et respectés. 3. Nombre de PV de réunions, de rapports de recherche et de bilans de recherche. |
| R122 | Les entités d’exécution des activités de recherche sont fonctionnelles | 1. Nombre d’Unités de Recherche fonctionnelle 2. Nombre de laboratoires fonctionnel 3. Nombre d’équipes de recherche fonctionnel |
| R123 | L’appui aux entités de recherche est créé, en adéquation avec les objectifs de l’établissement | 1. Les services communs sont créés, notamment les incubateurs, les plateforme technologiques |

**Référence R13 :**

L’institution organise une réflexion stratégique pour une évaluation interne en matière de recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de définir un canevas précisant les processus d'évaluation interne en matière de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R131a | Le Processus de l’activité de Recherche est clairement décrit (PDCA : Plan Do Check act) au sein de l’institution en adéquation avec la réglementation en vigueur | 1. L’institution dispose d’un guide qui décrit ces processus avec les procédures associées et qui fait quoi pour quel résultat et/ou objectif et indicateurs objectivement vérifiables y afférant |
| R131 | L'institution a mis en place un système d'évaluation interne de ses activités de recherche. | 1. L'institution dispose de mécanismes appropriés pour assurer une évaluation planifiée des activités de la recherche. 2. L'institution prend en compte les résultats d'évaluation et élabore un plan d'action de remédiation des non conformités, d'amélioration continue tout en assurant le suivi. 3. Existence et périodicité d'actualisation d’une base de données contenant toute information utile pour la détermination d'indicateurs des activités de recherche (projets de recherche, publications, brevets, ressources humaines, …). |
| R132 | Processus d’évaluation interne des laboratoires sont mis en exergue afin de permettre l’Évolution de la recherche ~~au niveau des laboratoires~~ en son sein en adéquation avec le plan de développement de l’institution | 1. Le processus (avec procédure) est mis en exergue dans un guide 2. Un canevas pour l’évaluation du laboratoire est élaboré avec indicateurs tenant compte des publications internationales (A+, A, B) et nationales (C), des communications internationales et nationales, des thèses soutenues, des ouvrages édités, des projets, des brevets d’invention, etc. 3. L’indice de performance est mis en place (kpi). 4. L'innovation des thèmes et de la méthodologie de la recherche sont mis en exergue dans les résultats des activités de recherche lors de la revue dans le processus d’évaluation. |
| R133 | Débats sur l'évolution de la recherche au niveau des laboratoires. | Nombre de débats réflexifs sur la concordance de la recherche avec les normes standards. |

**Référence R14 :**

L’institution organise la recherche en fonction de ses priorités.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'établir un programme conforme et adéquat de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R141 | L'organisation et la mise en place des activités de Recherche répondent aux priorités définies. | 1. Les orientations de la recherche sont conformes aux priorités définies dans les objectifs du projet de l’institution et en adéquation avec la stratégie nationale de développement global tenir compte du domaine, des axes prioritaires de recherche 2. Les profils des chercheurs sont identifiés et correspondent au profil recherché de l’activité |
| R142 | Les entités de recherche s’appuient sur des services de soutien communs aux plans scientifique, technique et financier. | 1. Les structures de soutien ~~sont~~ mises en place et sont identifiées ~~en place~~ et ~~sont~~ organisées. 2. Les ressources (compétences et équipement scientifiques) disponibles sont suffisantes, mobilisées et mutualisées. 3. Des actions de sensibilisation sont réalisés régulièrement 4. Les anciens étudiants de l’université accompagnent par leurs expériences les étudiants pour les startups (Alumni association). |

**Référence R15 :**

L’institution développe une recherche qui répond aux besoins de son environnement.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'adapter les thèmes de recherche aux besoins de son environnement.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R151 | L'institution inscrit des projets de recherche adaptés aux besoins locaux en adéquation avec son projet d’établissement. | 1. Le Projet d’établissement 2. Le nombre de conventions mises en œuvre avec les institutions et opérateurs socio-économiques locaux. |
| R151b | l'utilisation par les entreprises et organismes, des ressources humaines qualifiées et du potentiel humain national d'expertise dans les activités directes menées en réponse aux exigences induites par les mutations socio-économiques | 1. Taux des ressources humaines qualifiées sollicités par les entreprises et organismes pour l’expertise 2. la constitution de réseaux d'équipes de recherche assurant le développement de la recherche coopérative; 3. la mise en place de dispositifs appropries permettant la mobilité́ des chercheurs entre les établissements d'enseignement et de formation supérieurs et les entités de recherche, les organismes et les entreprises, conformément à la législation et la règlementation en vigueur; |
| R152 | L'institution développe des mécanismes pour mesurer l'impact de la recherche scientifique et technologique sur son environnement. | 1. Manifestations scientifiques et techniques regroupant les chercheurs et les opérateurs socio-économiques. 2. Nombre de conventions signées avec les opérateurs socio- économiques. |

**Référence R16 :**

L’institution encourage le dynamisme de la recherche et motive ses enseignants chercheurs.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de créer un environnement favorable aux activités du chercheur.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R161 | Mise à disposition des conditions et des ressources nécessaires à la recherche. | Ressources consacrées à l'amélioration de l'environnement de la recherche (conditions socio-économiques de vie et du travail). |
| R162 | Motivation des chercheurs par la valorisation de leurs travaux. | 1. Nombre de participations à des manifestations scientifiques pour le benchmarking. 2. Nombre d’enseignants chercheurs et personnel de soutien à la recherche en position de détachement auprès des filiales créées par les établissements dont ils relèvent, conformément à la législation et la règlementation en vigueur. 3. La rétribution des enseignants impliqués dans les projets de recherche. |
| R163 | Le soutien à l’innovation. | 1. Accompagnement par l’institution des chercheurs dans le dépôt et la protection de leurs brevets. 2. Un centre d’innovation et de transfert technologique est créé et fonctionnel (CITT, Incubateur, ..) 3. mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procèdé nouveau ou sensiblement amélioré́, d'une nouvelle méthode de commercialisation pour l’entreprise ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l’institution |

**Référence R17 :**

L’institution développe une politique de formation à la recherche et par la recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'exploiter la recherche pour la formation de chercheurs.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R171 | Mise en place d'une politique de formation à la recherche. | 1. L'institution assure l'intégration des étudiants de 2ème cycle dans des équipes de recherche. 2. L'institution assure l'intégration des étudiants de 3eme cycle dans des équipes de recherche. 3. Nombre de PFE assurés dans les laboratoires 4. Nombre de formation doctorale domiciliées dans les laboratoires de recherche 5. Utilisation des résultats de la recherche dans des Unités d’enseignements de la formation initiale |

**Référence R18 :**

L’institution favorise l’accès aux ressources documentaires nécessaires à la recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de mettre à la disposition de la communauté universitaire toutes les ressources documentaires nécessaires.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R181 | Mise en place d'un fond documentaire qui répond aux besoins des chercheurs. | 1. L'institution dispose d'une bibliothèque avec un fond documentaire régulièrement enrichi. 2. L'institution dispose d'une banque de données de toutes les ressources documentaires. |
| R182 | Mise en place des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) facilitant l'accès aux ressources documentaires. | 1. L'institution dispose d'un système informatique permettant l'accès en ligne aux ressources documentaires. 2. L'institution assure l'accès aux ressources documentaires via un site web. 3. L'institution dispose d'un équipement informatique adéquat pour la consultation des documents disponibles. |

**Référence R19 :**

L’institution assure une fonction de veille sur les évolutions méthodologiques, scientifiques et technologiques.

Interprétation :

Il s'agit pour l’institution d'assurer une veille technologique.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R191 | La structure (ou l'observatoire) de veille technologique et scientifique est opérationnelle. | 1. Processus de recueil et d’organisation d’informations sur les acquis scientifiques et techniques relatifs au produits, procédures, méthodes et systèmes d'informations est élaboré décrit dans un guide  2. La structure élabore un rapport régulier avec des recommandations prises en considération par les chercheurs.  3. Utilisation de ces rapports dans des analyses afin d’en déduire les opportunités de développement |

**CHAMP R2 :**

**LES RELATIONS ET LES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES**

**Interprétation :**

Il s'agit pour l'institution de définir les modalités de partenariat entre l'institution et les différents partenaires.

**Référence R21** :

L’institution veille en interne à la mutualisation des activités de recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de gérer de manière rationnelle les activités de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R211 | L'institution possède des équipes pluridisciplinaires. | 1. Nombre d'équipes composées de chercheurs appartenant à des spécialités différentes. 2. Nombre de thèmes de recherche réunissant des chercheurs de spécialités différentes. 3. Nombre d’équipes de recherche pluridisciplinaires intégrant des projets mixtes, des thèses en entreprise « multi-aspect study » |
| R212 | L'institution organise régulièrement des activités de diffusion et de dissémination des travaux de recherche. | 1. Planning des manifestations. 2. Ouverture vers l'extérieur. 3. Traçabilité des activités. |

**Référence R22** :

L’institution met en place une stratégie de partenariats privilégiés en matière de recherche aux niveaux régional et national.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'encourager les coopérations interne et nationale.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R221 | L'institution identifie les partenaires potentiels et leurs problématiques | 1. Annuaire actualisé des partenaires potentiels. 2. Liste des problématiques locales et régionales susceptibles de faire l'objet de partenariats de recherche. 3. Une structure de suivi d’insertion professionnelle est mise en place 4. un portail de signalement des problèmes techniques des entreprises pour affectation des thésards (Voir F622) est mis en place et fonctionnel |
| R222 | L'institution assure la mobilité des chercheurs au niveau national. | 1. Nombre de chercheurs participant à des activités en dehors de leur institution. 2. Nombre de projets de recherche intégrant des chercheurs au niveau national 3. Nombre de projets intersectoriel |

**Référence R23** :

L’institution assure le développement du partenariat international en matière de recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'encourager la coopération internationale.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R231 | L'institution possède des conventions et des projets de recherche en coopération avec des institutions internationales en adéquation avec les objectifs de son projet. | Nombre de conventions opérationnelles, de projets et de chercheurs impliqués. |
| R232 | L'institution assure la mobilité des chercheurs à l'international conformément à la législation et la réglementation en vigueur et e adequation avec son plan de développement en matière de recherche | 1. Bilan détaillé des échanges réalisés. 2. Nombre de mobilités réalisées |
| R233 | Les chercheurs Co-encadrent des thèses avec leurs homologues étrangers. | 1. Nombre de thèses co-encadrées. 2. Nombre de thèses soutenues. 3. Nombre de thèses en cotutelle |
| R233b | Encouragement de la coopération interuniversitaire directe (notamment dans domaines stratégiques – en dehors des doctorats) | 1. Nombre de convention dans ce cadre |
| R234 | L’institution accueille des chercheurs étrangers. | Nombre de chercheurs accueillis. |
| R235 | Mise à contribution des compétences scientifiques algériennes en activité à l'estranger. dans les domaines de la formation. de l'enseignement et de la recherche | 1. Nombre de chercheurs 2. Nombres de projets 3. Nombre de réseaux d'équipes de recherche assurant le développement de la recherche coopérative; |

**Référence R24** :

L’institution dispose d’une politique de communication et de diffusion de sa production scientifique.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de mettre en place tous les moyens nécessaires à la visibilité des activités de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R241 | L'institution publie les résultats des travaux de sa recherche. | Visibilité des publications dans les revues nationales et internationales. |
| R242 | L'institution organise et participe à des manifestations scientifiques. | 1. Progression du nombre d'événements organisés. 2. Progression du nombre de communications nationales et internationales présentées. |
| R243 | L'institution dispose d'un site web répondant aux normes et standards. | 1. Rubrique destinée à la diffusion des productions scientifiques. 2. Mise à jour régulière du site. |

**CHAMP R3 :**

**LA VALORISATION DE LA RECHERCHE**

**Interprétation :**

Il s'agit pour l'institution de mettre en place des mécanismes d'incitation à la valorisation de la recherche.

**Référence R31** :

L’institution mène une politique de valorisation et de transfert des résultats de la recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de capitaliser les résultats de la recherche et d'assurer leur transfert vers le secteur socio-économique.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R311a | L’institution élabore une politique de valorisation de ses résultats de recherche | 1. La politique de valorisation est décrite dans le projet d’établissement 2. Les technologies à valeur ajoutée sont identifiées 3. Les capacités en ingénierie et équipements technologiques disponibles sont identifiées 4. Processus de renforcement de la normalisation décrit dans un guide |
| R311 | L'institution intègre des résultats de la recherche dans la formation initiale. | Programmes actualisés. |
| R312 | L'institution organise des formations spécialisées intégrant les résultats de la recherche au profit des secteurs utilisateurs. | 1. Nombre de formations organisées. 2. Nombre de participants et d'institutions ayant participé. 3. Processus de facilitation du transfert des résultats de la recherche scientifique et du développement technologique vers le secteur socio-économique est décrit 4. Processus de valorisation des savoirs, et savoir-faire est mis en œuvre 5. Nombre d’expertise fourni aux pouvoirs publics nécessaire à la prise de décision. |

**Référence R32** :

L’institution contribue au développement de la propriété intellectuelle.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d’encourager le chercheur à la production d'un travail brevetable.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R321 | L'institution possède un dispositif d'incitation à la production de brevets. | 1. Le dispositif est mis en place. 2. Nombre de brevets. |

**Référence R33** :

L’institution favorise la création et l’incubation d’entreprises en lien avec la recherche.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de mettre en place des mécanismes permettant de créer des micro-entreprises par les chercheurs.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R331 | L'institution a mis à la disposition de ses étudiants et chercheurs un dispositif d’incitation à l'entrepreneuriat. | 1. Existence d’une formation adéquate. 2. Moyens mis à la disposition des porteurs de projets. |

**Référence R34** :

L’institution veille à la diffusion de la culture scientifique.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution d'ouvrir la culture scientifique au grand public.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| R341 | L’institution s’ouvre au public. | 1. Nombre de manifestations organisées. 2. Nombre de participations externes aux salons et aux autres manifestations. |

**DOMAINE : GOUVERNANCE**

**CHAMP G1 :**

**SYSTEME D’INFORMATION**

**Interprétation :**

Il s'agit de doter l’institution d'un système d'information fiable et efficace.

**Référence G11 :**

L’institution dispose d’une politique de collecte, de sécurisation, de traitement, d’analyse et d’exploitation des informations.

Interprétation :

Il s'agit de mettre en place une stratégie, les compétences et moyens matériels nécessaires pour l'élaboration d’une politique de collecte et de traitement de l'information au service de l'institution.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| G111 | L'institution a mis en place une stratégie de collecte et de gestion des informations. | 1. Les processus de collecte et de gestion de l’information est décrit principalement dans des guides au sein du vice rectorat de la prospective (service de statistiques et de prospective en charge de l’analyse) 2. Organigramme hiérarchique et identification du processus chargé du système d'information. 3. Les fiches de poste et / ou dossiers administratifs des responsables. 4. Dispositifs et systèmes mis en place pour sa mise en œuvre (logiciels, systèmes numériques et autres). |
| G112 | L'institution a mis en place un dispositif de collecte, de contrôle, d'information, de traitement et de communication. | 1. Le dispositif de collecte de l’information est mis en place et décrit dans des guides (Qui fait quoi et comment) 2. Le dispositif de conservation de l’information est mis en place et décrit dans des guides (Qui fait quoi et comment) 3. Le dispositif de contrôle de l’information est mis en place et décrit dans des guides (Qui fait quoi et comment) 4. Le dispositif de traitement de l’information est mis en place et décrit dans des guides (Qui fait quoi et comment) 5. Le dispositif de communication de l’information est mis en place et décrit dans des guides (Qui fait quoi et comment) 6. La vérification se fait au moyen d’Enregistrement, dispositifs et supports mis en place (description). |
| G112a | L’institution a mis en place une politique, une stratégie et une organisation pour la gestion des enregistrements (dématérialisation) | 1. Le Processus de dématérialisation des activités de l’EES, est mis en place et décrits dans un guide 2. L’organisation des enregistrements est en adéquation avec la politique de l’EES, et décrit dans un guide 3. La norme d’archivage est décrite dans un document |
| G112b | L’institution a mis en place un dispositif de gestion des incidents et de gestion des Risques | 1. Le Processus de gestion des incidents (dysfonctionnement) et risques est décrit dans des guides et mis à jour régulièrement 2. Des plans de continuité de l’activité (PCA) à court terme sont mis en place pour pallier rapidement à la difficulté. |
| G113 | L'institution développe et traite les dysfonctionnements du système, et améliore son système d'information. | 1. ~~Traitement des dysfonctionnements du système.~~ 2. PV, rapports, bilans des activités de traitement de l'information, 3. Documents décrivant : les risques et leur appréciations, les menaces, les incidents 4. Tableaux de bord et planification. |
| G114 | L'institution veille à la sécurisation de son système d'information. | 1. Une politique de veille est décrite. 2. Charte de confidentialité. 3. Accès réglementés. 4. Surveillance et maintenance du système. Une politique de sécurité des SI existe (PSSI) 5. Archivage organisé, une politique et une stratégie d’archivage organisé est mise en place dans un document de veille et mis à jour régulièrement |

**Référence G12 :**

L’institution est dotée d’une structure d’information et de prospective (ou de veille).

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de mettre en place une structure pour la mise en œuvre de sa politique d’information et de prospective.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G121 | | L’institution a une politique de veille | | 1. La politique de veille 2. La structure de mise en œuvre de la politique de veille | |
| G121a | | L'institution a mis en place les ressources et les compétences nécessaires pour gérer et développer le système d’information. | | 1. Inventaire des moyens (en nombre suffisant) mis à disposition (infrastructures et équipements) selon une norme choisie et décrite. 2. Personnel affecté à l'utilisation, assistance et entretien des moyens. 3. Fiches de postes et qualification. 4. Budget alloué à l'entretien et au développement du système d'information. | |
| G121a | | L’institution a mis en place un processus de création de la valeur, | | 1. Le processus est décrit dans un Guide des modalités d’application du projet d’établissement (PE) 2. Les structures centrales sont impliquées dans ce processus, via les projets | |
| G122 | | L'institution a mis en place un dispositif de veille. | | 1. Identification des personnes chargées de la veille. 2. Bilans et rapports de suivi des vérifications. | |

**Référence G13 :**

L’institution assure l’archivage et la diffusion de l’information administrative, pédagogique et scientifique.

Interprétation :

Il s'agit d'accorder un intérêt particulier aux archives et d'organiser les circuits d'information administrative, pédagogique et scientifique au profit de ses partenaires

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G131 | | L’institution a une politique d’archivage selon une norme décrite. | | 1. La norme choisie 2. La politique décrite dans un document | |
| G131a | | L'archivage et l'élimination des informations administratives, pédagogiques et scientifiques sont conformes à la réglementation en vigueur et / ou définis par l’institution. | | 1. La politique de l’archivage et organisation des enregistrements (document, vidéo, photo, ….) 2. Les processus d’archivages sont définis 3. Loi et réglementation en vigueur pour l'archivage et l’élimination des informations. 4. Dispositions internes quant à l’archivage des autres documents (non gérés par la réglementation). 5. Inventaire des moyens mis à disposition. 6. Personnel affecté. 7. Respect des procédures et bilans de l'auto-évaluation. | |
| G132 | | L'institution met en place un dispositif de veille administrative, pédagogique, scientifique. | | 1. Identification des personnes chargées de la veille. 2. Bilans et rapports. | |
| G133 | | L'institution veille à la diffusion de l'information au profit des partenaires. | | 1. L’institution a une politique de diffusion de l’information, le processus y est décrit. 2. Le site web. 3. Publications. 4. Rencontres thématiques. 5. Journées portes ouvertes. 6. Dépliants, affiches. 7. Utilisation des médias. 8. Utilisation du service commun « audiovisuel et impression » | |

**Référence G14 :**

L’institution dispose de services numériques au service de ses étudiants et de son personnel.

Interprétation :

Il s’agit pour l'établissement d'acquérir les moyens numériques accessibles et utiles à la communauté universitaire.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G141 | | L’institution a une politique numérique serviciels en adéquation avec son système informatique et son système d’information (SII) | | 1. La politique numérique où les services sont décrits 2. Les Processus des services numériques sont décrits dans des guides d’applications de la politique 3. La politique informatique est clairement explicitée et décrite dans « la politique » (mission, rôle, droit, …) 4. La politique du système d’information est clairement défini dans « la politique » (mission, rôle, droit, …) | |
| G141a | | L’institution possède une structure et/ou une fonction d’organisation et de gestion des services numériques | | 1. La structure ou la fonction 2. Organisation est clairement décrite et les services numériques identifiés | |
| G141a | | Les services numériques sont identifiés et en nombre suffisant. | | 1. Locaux. 2. Moyens annexes. 3. Accès internet. 4. Assistance. 5. Plate-forme numérique. 6. Ressources numériques. 7. Taux d’utilisation. | |
| G142 | | Les outils et moyens numériques (site web, internet, messagerie) répondent à la demande des utilisateurs et sont en adéquation avec la politique numérique de l’institution. | | 1. La politique numérique mise en place intègre une gestion de la demande des utilisateurs, le processus est décrit 2. Enregistrements journaliers des utilisateurs (registre ou fiches d’inscription / utilisation). 3. Site web privé et sécurisé de l’institution à disposition des étudiants, enseignants et personnels « nombre de visiteurs ». 4. Registre de doléances mis à disposition des utilisateurs et actions menées dans le cadre des bilans de la structure concernée. 5. Une politique du e-learning est mise en place 6. Une Structure organisationnel e-Learning en adéquation avec sa politique est mise en place 7. Développement de l’e-Learning. | |
| G143 | | L'institution dispose des moyens numériques et des logiciels de gestion à disposition des services opérationnels et de l’institution (scolarité, ressources humaines : personnel, budget et finances, ...). | | 1. Nature des logiciels mis à disposition (description). 2. Budget alloué pour l'utilisation et l'entretien des moyens exploités. | |

**Référence G15 :**

L’institution assure l’organisation, la gestion et la promotion de la communication avec les parties prenantes internes et externes.

Interprétation :

L’institution a le devoir de mettre des moyens adéquats pour favoriser une communication interne et externe.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G151 | | L’institution a une politique d’organisation, gestion et promotion de la communication interne et externe, décrivant sa stratégie en adéquation avec la réglementation et le projet de l’institution. | | 1. La politique de communication interne et externe est clairement défini dans « la politique » (mission, rôle, droit, …) | |
| G151a | | L'institution a mis en place des dispositifs appropriés de communication interne et externe. | | 1. Existence d'une cellule de communication (organigramme et fonctionnement). 2. Règlement intérieur et charte. 3. Budget alloué. 4. Formation aux TIC. 5. Supports de communication.  * (site web) et (messagerie intranet). * Journal de l’institution, publications. * Affichage. * Espaces d’échange (rencontres, visites, JPO).  1. Réunions avec les parties intéressées (PV de réunions). 2. Rapports de l’auto-évaluation et plans d’amélioration. | |
| G152 | | L'institution maîtrise la communication en situation de crise. | | 1. L'institution a mis en place une cellule de crise et a défini une stratégie de communication de crise. 2. L'institution a défini les responsabilités du personnel chargé de la communication de crise (formation et préparation à la communication de crise). 3. L'institution dispose d'un plan de gestion d’une situation de crise (enregistrements des simulations et préparation). | |

**CHAMP G2 :**

**LES CONDITIONS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

**Interprétation :**

Il décrit les outils d'élaboration des politiques de l'institution.

**Référence G21 :**

L’institution dispose de structures chargées d’élaborer des politiques concertées de formation, de recherche et de gouvernance.

Interprétation :

L’institution favorise la mise en œuvre de structures de concertation dans l'élaboration de sa politique de formation, de recherche et de gouvernance.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G211a | | Tous les services de l’organigramme existent et sont fonctionnels. | | 1. Les décisions d’existences des services (organigramme) 2. Les courriers émanant du service | |
| G211 | | L'institution a mis en place des structures de concertation. | | 1. Structures de concertation définies au niveau légal (respect des textes réglementaires et des lois). 2. CA, CD, CSD, CP, … 3. Organigramme hiérarchique (fonctions de management) et identification des responsabilités. 4. Enregistrements des activités (bilans, rapports, PV). | |

**Référence G22 :**

L’institution organise sa concertation interne pour l’élaboration de ses différentes politiques : formation, recherche, gestion administrative et gouvernance.

Interprétation :

L’institution met en œuvre les mécanismes de la concertation interne pour l'élaboration de ses différentes politiques : formation, recherche, gestion administrative et gouvernance.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G221a | |  | |  | |
| G221 | | L'institution a des mécanismes de concertation interne pour l'élaboration de sa politique de formation. | | 1. Guide de mise en œuvre. 2. Charte d’éthique et de déontologie. 3. PV des instances prévues (conseil scientifique, comités pédagogiques, conseil de département, autres). 4. Fiches de vœux et d’affection. 5. Analyse statistique des données et orientation. | |
| G222 | | L'institution a des mécanismes de concertation interne pour l'élaboration de sa politique de recherche. | | 1. Les laboratoires de recherche et composition (organisation et fonctionnement). 2. PV des réunions des équipes de recherche et de leurs activités. 3. Extraits des PV des conseils scientifiques (décisions de l'ordre du jour liées à la recherche). 4. Bilans et dispositifs de communication des résultats des projets de recherche. | |
| G223 | | L'institution a des mécanismes de concertation interne pour l'élaboration de sa politique de gouvernance. | | Conseil de direction et conseil d’administration. | |

**Référence G23 :**

La politique de l’institution est en adéquation avec les orientations stratégiques nationales pour l’enseignement supérieur et la recherche.

Interprétation :

Les politiques de l'institution s'inscrivent dans l'orientation stratégique de l'enseignement supérieur.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G231 | | La politique de l'institution tient compte des orientations stratégiques de la tutelle. | | 1. Respect de la loi en vigueur (orientation et missions des institutions du MESRS). 2. Décret de création et des missions de l'institution. 3. PV du conseil de direction, du conseil d'administration. 4. Plans de développement et bilans annuels des activités. 5. PV de validation par les commissions : régionales, nationale, et de la DGRSDT. | |

**Référence G24 :**

La politique et la stratégie de l’institution, notamment dans le domaine de la recherche, de la formation, des relations internationales et des services rendus à la société tiennent compte de ses environnements local, national et international.

Interprétation :

La politique de l'institution est en adéquation avec l'environnement local, national et international.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G241 | | La politique de l'institution est en adéquation avec l'environnement local, national. | | 1. Rencontres thématiques et séminaires. 2. Projet de recherche et de fin d'études en adéquation avec l'environnement. 3. Qualité des prestations (formation continue, expertise, essais, recherche, …). 4. Identification des besoins et veille (écoute des parties prenantes). | |
| G242 | | La politique de l'institution est en adéquation avec l'environnement international (standards internationaux). | | 1. Nombre de conventions et partenariats internationaux concrétisés. 2. Publications dans les revues internationales. 3. Échanges internationaux concrétisés. | |

**Référence G25 :**

La politique de l’institution en adéquation avec l’usage de ses marges d’autonomie.

Interprétation :

L’institution développe ses capacités de gestion autonomes, académie, gestion et finances et ressources humaines en vue d’établir une meilleure responsabilisation.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G251 | | L'institution est autonome en matière de pédagogie et de recherche. | | 1. Offres de formation. 2. Projets de recherche. | |
| G252 | | L'institution est autonome quant à la gestion de ses ressources. | | 1. Plan de recrutement et demande de postes budgétaires. 2. Matrice des compétences. 3. Postes budgétaires. 4. Dispositifs de communication pour le recrutement. 5. Plan et gestion des carrières (critères) du personnel. | |

**Référence G26 :**

L’institution est dotée d’un projet de développement partagé.

Interprétation :

L’institution élabore son projet de développement en relation avec l'ensemble des partenaires internes et externes à court, moyen et long terme.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G261 | | L'institution élabore son projet de développement en relation avec l'ensemble des partenaires internes. | | 1. Rapports des bilans annuels et perspectifs de développement pour chaque activité de l’institution. 2. L'institution connaît ses forces et faiblesses et met en œuvre des plans d'actions. 3. Proposition de nouveaux projets de recherche avec ses partenaires. 4. Proposition de nouvelles offres de formation en adéquation avec les besoins de ses partenaires. 5. Projet global de développement de nouvelles activités (innovation). | |
| G261a | | L'institution élabore son projet de développement en relation avec l'ensemble des partenaires internes. | | 1-Mettre en place une plateforme pour des propositions thématiques domaine recherché. | |
| G262 | | L'institution élabore son projet de développement en relation avec l'ensemble des partenaires externes. | | 1. Identification et actualisation des nouvelles thématiques (préoccupations d'actualités). 2. Des nouvelles conventions et nouveaux partenariats concrétisés. 3. Nombre de contrats au profit des partenaires externes. | |
| G262a | | L'institution élabore son projet de développement en relation avec l'ensemble des partenaires externes. | | 4-faire appel à des experts pour une meilleure réflexion sur le projet de développement. | |

**Référence G27 :**

Les arbitrages budgétaires font l’objet d’une procédure concertée.

Interprétation :

L’institution propose des mécanismes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un budget concerté.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G271 | | L’institution élabore et met en œuvre des mécanismes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un budget concerté. | | 1. Proposition et validation des besoins budgétaires de l'institution par le conseil de direction et par le conseil d’administration (PV de réunions). 2. Budget total alloué par le ministère des finances (budget total et budget complémentaire). 3. Répartition du budget par chapitre et par rubrique (taux de consommation). | |

**CHAMP G3 :**

**L’ORGANISATION ET LE PILOTAGE DES COMPOSANTES ET DES SERVICES**

**Interprétation :**

Il définit les compétences, responsabilités et missions des ressources humaines et les moyens matériels qui leur sont nécessaires.

**Référence G31 :**

La structure de l’institution est adaptée à la réalisation de ses missions et de ses objectifs ; elle permet un pilotage efficace.

Interprétation :

L’institution dispose d’infrastructures et d’un organigramme permettant un pilotage efficace.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G311 | | L'organisation et les infrastructures permettent un pilotage efficace. | | Organes de directions et pilotage de l’établissement : CA, CD, CS, CSD, CP,… | |
| G312 | | L'institution dispose d'un organigramme hiérarchique permettant le pilotage efficace. | | 1. Organigramme hiérarchique. 2. Identification des composantes et des responsabilités (pilotes des processus). 3. Les critères de nomination des responsables (compétences et expériences) | |

**Référence G32 :**

Les différentes instances de pilotage et de gestion ont des fonctions, des compétences et des responsabilités clairement définies ; celles-ci sont attribuées en cohérence avec les missions et les objectifs de l’institution.

Interprétation :

L’institution dispose d'un organigramme avec distribution des tâches précises et cohérentes.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G321 | | L'institution définit les différentes instances, les compétences et les responsabilités. | | 1. Organigramme détaillé et fiches de postes. 2. Matrice des compétences. 3. Respect de la réglementation pour les postes de responsabilités (cas corps magistral). | |
| G322 | | Les fonctions et les responsabilités des différentes instances sont clairement définies. | | Mise en place des procédures de fonctionnement. | |

**Référence G33 :**

L’institution est organisée de telle sorte que les responsabilités confiées puissent être exercées pleinement.

Interprétation :

L’institution doit veiller au respect des tâches qui relèvent de la délimitation des responsabilités pour éviter les interférences et les conflits d’intérêt.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G331 | | L’institution délimite les responsabilités. | | 1. Règlement intérieur. 2. Fiches de fonctions. 3. Décisions de nominations. 4. PV de réunions. | |
| G332 | | L’institution veille au respect des tâches et délimite les responsabilités. | | 1. Organe et charte d’éthique et de déontologie. 2. Suivi pédagogique et fiches de présence aux réunions. 3. Organe de contrôle et de supervision : auto-évaluation. | |

**Référence G34 :**

Le système de gouvernance prend des dispositions qui tiennent compte des opinions et des avis des étudiants et des personnels.

Interprétation :

L’institution est à l'écoute des opinions et avis de ses étudiants et de son personnel.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G341 | | Les étudiants s'expriment et sont associés aux organes de concertation de l'institution. | | 1. PV des comités pédagogiques. 2. PV des assemblées générales. 3. Réunions ponctuelles. | |
| G342 | | L'institution offre un cadre de concertation pour le personnel et des réunions sont organisées. | | 1. Conseil d’administration. 2. Assemblée générale. 3. PV de réunions (conseil et secrétariat général). 4. Commission diverses (paritaire, …). | |

**Référence G35 :**

L’institution dispose d’un règlement intérieur concerté.

Interprétation :

L’institution élabore son règlement intérieur en concertation avec les parties concernées.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| G351 | Le règlement intérieur de l'institution est établi en concertation avec les parties concernées. | 1. PV des réunions des directions. 2. PV des conseils des départements. 3. PV des comités pédagogiques. 4. PV du conseil d’orientation et organes consultatifs. |

**Référence G36 :**

Le responsable de l’institution gère et alloue les ressources en conformité avec les objectifs de l’institution ; il organise l’évaluation de l’efficacité de leur mise en œuvre.

Interprétation :

L’ordonnateur gère le budget et le répartit selon les objectifs préalablement définis et organise le contrôle interne et l’auto-évaluation des ressources.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G361 | | L’ordonnateur et/ou la direction gère le budget et le répartit selon les objectifs préalablement définis. | | 1. Répartition du budget par chapitre et rubrique. 2. Taux de consommation par rubrique. | |
| G362 | | L’ordonnateur organise le contrôle interne et l’auto-évaluation des ressources. | | 1. Contrôle et / ou Audit interne. 2. Bilan comptable. 3. Rapport du contrôleur financier. 4. Rapport de l’auto-évaluation. | |

**Référence G37 :**

L’institution garantit les moyens matériels nécessaires et appropriés au bon déroulement de ses activités.

Interprétation :

L’institution met à disposition des différents intervenants les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de ses activités.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G371 | | Des équipements, matériels, logiciels sont mis à disposition des intervenants. | | 1. Infrastructures adaptées. 2. Inventaires : matériel, mobilier, équipements, logiciel mis en place (inventaire). 3. Bon de commande. 4. Factures d’achats (budget alloué). | |
| G372 | | Le matériel dédié aux activités est entretenu. | | 1. Bonne maintenance (registre maintenance). 2. Actions de maintenance (registre). | |

**CHAMP G4 :**

**LE MANAGEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS AU SERVICE DES MISSIONS**

**Interprétation :**

Il veille à la conformité des moyens (humains et matériels) aux missions et valeurs de l'institution.

**Référence G41 :**

L’institution gère ses ressources humaines en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Interprétation :

L’institution se conforme aux valeurs du travail édictées par les lois et met en place ses propres valeurs et favorise le développement des ressources humaines pour assurer ses missions.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G411 | | L’institution dispose des textes réglementaires et des lois et met en place ses critères de gestion et de développement. | | 1. Lois et textes (code du travail et de la sécurité au travail, textes de la fonction publique, textes du MESRS). 2. Dispositions internes de développement (plan de recrutement et critères établis pour la gestion des carrières). | |
| G412 | | L’institution favorise le développement des ressources humaines pour assurer ses missions. | | 1. Plan de gestion prévisionnel des compétences ; en adéquation avec son projet. 2. Matrices des compétences et fiches de postes. 3. Plan de formations. 4. Plan de gestion et développement des ressources humaines (descriptif). 5. Fiches de notation et d’évaluation du personnel. | |

**Référence G42 :**

L’institution gère son patrimoine en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Interprétation :

L’institution veille à l'utilisation rationnelle de son patrimoine et à son entretien au service de ses missions.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G421 | | L’institution identifie son patrimoine et définit son fonctionnement. | | 1. Services chargés du patrimoine (service chargé de l’entretien des infrastructures en adéquation avec toutes les activités de l’institution, parc automobile, gardiennage, entretien des espaces verts). 2. Inventaires du patrimoine et description du fonctionnement et de l’entretien. 3. Rubrique du budget alloué au fonctionnement du patrimoine et des services supports. 4. Défaillances enregistrées et plans d’actions menées. | |

**Référence G43 :**

L’institution gère ses ressources financières en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Interprétation :

L’institution veille à la mobilisation de ses ressources financières et à sa gestion rigoureuse et rationnelle au service de ses missions et au respect de ses valeurs.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G431 | | L’institution dispose d'un budget conforme et en adéquation avec ses missions et valeurs. | | 1. Notification du budget (ministère des Finances). 2. Répartition du budget par chapitre et par rubrique. | |
| G432 | | L’institution dispose et gère des ressources financières hors budget en conformité avec les lois et valeurs. | | 1. Origines et montant des ressources financières générées par l'institution (expertise, formations et autres). 2. État et répartition des consommations (conformité avec les textes en vigueur). | |
| G433 | | L’institution gère le budget conformément aux valeurs définies (rigueur et efficience). | | 1. Respect de la répartition du budget par chapitre. 2. Taux de consommation annuel pour chaque chapitre. 3. Bilan annuel de la comptabilité et validation par le contrôleur financier. 4. PV de réunion des conseils, commissions et organes chargés du budget et des ressources financières. | |

**Référence G44 :**

Les services communs contribuent à la mise en œuvre du projet de l’institution.

Interprétation :

L'institution veille à ce que les services communs participent activement à la mise en œuvre de son projet.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G441 | | L’institution assure un cadre favorable et fait participer les services communs à la mise en œuvre de son projet. | | 1. PV de réunion du CS : Bilans annuels et perspectives de développement de l’institution. 2. Conseil d’administration (décision, composante et mandat du CA). 3. PV validation des actions de mise en œuvre du projet par le conseil d’administration. | |

**CHAMP G5 :**

**LES DEMARCHES QUALITE**

**Interprétation :**

Il incite à la mise en place de démarches qualité adaptées aux missions et valeurs de l'institution.

**Référence G51 :**

L’institution a une politique qualité bien définie et partagée.

Interprétation :

Il s'agit pour l'institution de se doter d'une politique qualité concertée afin d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G511 | | L'institution met en place une politique qualité. | | 1. Cellule qualité et RAQ. 2. Définition et communication des objectifs qualité et de gouvernance. 3. L’engagement de l’institution est communiqué aux parties intéressées et repose sur le principe de l’amélioration continue. 4. Charte qualité. | |
| G512 | | L'institution met en place une démarche qualité afin d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs. | | 1. La politique qualité est communiquée à toutes les parties intéressées. 2. Des séances de sensibilisation ont été enregistrées à l’intention de tous les acteurs. 3. Participation et organisation de séminaires « assurance qualité ». 4. Système d’information efficace. | |

**Référence G52 :**

L’institution développe ses démarches qualité en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution de mettre en place une démarche qualité dans le respect de ses valeurs et ses missions et développer la culture qualité.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G521 | | L'institution met en place une démarche qualité dans le respect de ses valeurs et de ses missions. | | 1. Respect des missions nationales (veille réglementaire, priorité nationale et démarche qualité) (formation à la qualité). 2. Respect des dispositions et ancrage de la démarche qualité dans l'institution (plans qualités et disponibilité du référentiel). 3. Désignation d'un responsable qualité et d'une cellule qualité (décisions et missions de la CAQ). 4. Mise en place d'un comité d'auto-évaluation (désignation et missions). 5. Revue et amélioration du système (indicateurs). | |
| G522 | | L'institution développe la culture qualité | | 1. Actions de sensibilisation et de formation du personnel. 2. Planification et mise en œuvre de la démarche participative (PV de réunions). 3. Intégration des notions d'assurance qualité dans les programmes d'enseignement. 4. Organisation de séminaires assurance qualité. 5. Dispositifs ou processus d'auto-évaluation et processus d'amélioration. | |

**Référence G53 :**  
L’institution développe des démarches qualité pour ses différentes activités.

Interprétation :

Il s’agit pour l'institution de mettre en place une démarche qualité pour ses différentes activités.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G531 | | L'institution formalise la démarche qualité. | | 1. L'institution met en place des procédures d'assurance qualité pour toutes les activités et définit une stratégie commune pour l’identification des processus, objectifs et indicateurs qualité. 2. L'institution atteint ses objectifs et développe un haut niveau de performances et d’excellence (tableau de bord, comparaison, classement de l’institution, reconnaissance). 3. L’institution met les moyens (budget) pour la démarche qualité. | |

**Référence G54 :**

L’institution organise périodiquement son auto-évaluation et la révision de l’ensemble de ses activités.

Interprétation :

L’institution organise périodiquement son auto-évaluation et veille à remédier aux éventuels dysfonctionnements.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| G541 | | L’institution organise périodiquement son auto-évaluation. | | 1. L’institution évalue périodiquement et révise ses processus administratifs, de formation, et de recherche. 2. L’institut définit le périmètre de l’auto-évaluation, met les moyens et assure la logistique (plan, responsables et programme de l’auto-évaluation). 3. L’institut atteint ses objectifs et développe un haut niveau de performances et d’excellence (tableaux de bord, comparaison, classement de l’institution, reconnaissance). | |
| G542 | | L’institution veille à remédier aux éventuels dysfonctionnements. | | 1. Identification et traitement des dysfonctionnements et des causes (rapport sur les écarts). 2. Identifier les non conformités et appréciations du risque dans un document. 3. Revue de direction et prise de décisions (PV de la revue). | |

**DOMAINE : INFRASTRUCTURES**

**CHAMP I1 :**

**INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES**

**Interprétation :**

Il s’agit d’identifier que l’établissement dispose d’infrastructures dédiées aux activités administratives.

**Référence I11 :**

L’établissement dispose d’espaces suffisants pour héberger les activités administratives.

Interprétation :

Les activités administratives de l’établissement bénéficient d’espaces suffisants conformément aux normes en vigueur.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I111 | Toute activité dispose d’un espace adéquat. | 1. Nombre de bureaux. 2. Surface des bureaux. |

**Référence I12 :**

L’établissement dispose d’espaces de parking.

Interprétation :

L’établissement dispose d’espaces de parking suffisants répondant aux normes en vigueur pour la communauté universitaire et les visiteurs.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I121 | Les espaces de parking répondent à l’accueil de la communauté universitaire et des visiteurs. | Capacité d’accueil disponible. |

**Référence I13 :**

Les locaux sont adaptés à toutes les activités administratives.

Interprétation :

Les fonctionnalités des locaux satisfont aux besoins des activités administratives appropriées.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I131 | L’aménagement des espaces est réalisé en respect des normes en vigueur. | Taux d’occupation des locaux. |

**Référence I14 :**

Les locaux réunissent les conditions d’hygiène et de sécurité.

Interprétation :

Les locaux répondent aux normes d’hygiène, de sécurité et de confort exigées.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I141 | Les locaux sont aménagés, équipés et utilisés en respect des normes d’hygiène et de sécurité. | 1. Niveau d’aération des locaux (sur une échelle de 1à 5) 2. Niveau d’éclairage des locaux (sur une échelle de 1 à 5) 3. Niveau de conformité des installations électriques aux normes de sécurité (sur une échelle de 1 à 5). 4. Affichage et lisibilité des consignes de sécurité. 5. Disponibilité du matériel de lutte contre l’incendie sur les lieux. |

**CHAMP : I2**

**INFRASTRUCTURES PEDAGOGIQUES**

**Interprétation :**

Il s’agit d’identifier que l’établissement dispose d’infrastructures dédiées aux activités pédagogiques.

**Référence I21**:

L’établissement dispose de locaux (amphithéâtres, classes et bureaux) pour accueillir les formations académiques et continues.

Interprétation :

Les activités pédagogiques de l’établissement disposent d’espaces pédagogiques suffisants pour accueillir les formations dispensées.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| I211 | | Les formations académiques et continues sont réalisées dans les amphithéâtres et les classes. | | Taux d’occupation des salles. | |
| I212 | | Les enseignants disposent de bureaux pour leurs activités pédagogiques. | | Taux d’occupation des bureaux d’enseignants. | |

**Référence I22 :**

L’institution possède un centre de ressources documentaires.

Interprétation :

L’institution dispose des centres de ressources documentaires modernes et adéquats (BU, Médiathèque, …).

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I221 | Le centre de ressources documentaires dispose d’un nombre important d’ouvrages, de revues et de périodiques.  Ce centre dispose d’un portail. | 1. Nombre de titres des ouvrages du centre. 2. Nombre d’ouvrages du centre. 3. Taux de satisfaction des demandes d’ouvrages. |

**Référence I23 :**

Les locaux sont adaptés à toutes les activités pédagogiques.

Interprétation :

Les fonctionnalités des locaux satisfont aux besoins des activités pédagogiques.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I231 | L’aménagement des locaux garantit le bon déroulement des cours, TD et TP. | 1. Les locaux sont bien équipés pour répondre aux besoins de toutes les activités pédagogiques. 2. Niveau de respect des normes pédagogiques (sur une échelle de 1 à 5). |

**Référence I24 :**

Les locaux réunissent les conditions d’hygiène et de sécurité.

Interprétation :

Les locaux répondent aux normes d’hygiène, de sécurité et de confort exigées

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I241 | Les locaux sont aménagés, équipés, et exploités en respect des normes d’hygiène et de sécurité. | 1. Niveau de propreté et de sécurité des locaux (sur une échelle de 1à 5). 2. Affichage des consignes d’hygiène et de sécurité. |

**CHAMP I3 :**

**INFRASTRUCTURES SCIENTIFIQUES ET DE RECHERCHE**

**Interprétation :**

Il s’agit d’identifier que l’établissement dispose d’infrastructures dédiées aux activités scientifiques et de recherche.

**Référence I31** :

L’établissement dispose de laboratoires et ateliers pour accueillir les travaux pratiques et de recherche.

Interprétation :

Les laboratoires et ateliers répondent aux besoins des activités de travaux pratiques et de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I311 | Les travaux pratiques et de recherche sont réalisés dans les laboratoires et ateliers. | 1. Fonctionnalité des différents types d’ateliers. 2. Taux de laboratoires fonctionnels. |

**Référence I32** :

Les locaux sont adaptés à toutes les activités scientifiques.

Interprétation :

Les fonctionnalités des locaux répondent pleinement aux besoins de toutes les activités scientifiques.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I321 | L’aménagement et l’équipement des laboratoires et ateliers permet de réaliser les activités scientifiques planifiées. | Type de travaux scientifiques réalisables dans les laboratoires. |

**Référence I33** :

Les locaux réunissent les conditions d’hygiène et de sécurité.

Interprétation :

Les locaux répondent aux normes d’hygiène, de sécurité et de confort exigées.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I331 | Les laboratoires et ateliers sont aménagés, équipés et exploités en respect des normes d’hygiène et de sécurité. | 1. Les locaux sont bien aérés et éclairés. 2. Disponibilité du matériel de sécurité sur les lieux. 3. Affichage des consignes d’hygiène et de sécurité. |

**CHAMP I4 :**

**INFRASTRUCTURES D’HEBERGEMENT**

**Interprétation :**

Il s’agit d’identifier que l’établissement dispose d’infrastructures dédiées à l’hébergement et à la restauration.

**Référence I41** :

L’établissement dispose de structures d’hébergement pour les étudiants.

Interprétation :

Les étudiants sont hébergés pendant la durée de leur formation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I411 | L’institution met à la disposition des étudiants des structures d’hébergement durant leur formation. | 1. Capacité d’hébergement disponible. 2. Capacité d’occupation des chambres d’étudiants. |

**Référence I42** :

L’établissement dispose de structures d’hébergement pour les enseignants.

Interprétation :

Les enseignants permanents et visiteurs sont hébergés tout au long de la durée de leurs activités.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I421 | L’institution met à la disposition des enseignants permanents et visiteurs des structures d’hébergement durant leurs activités. | 1. Capacité d’hébergement disponible. 2. Taux de satisfaction de l’hébergement des enseignants. |

**Référence I43** :

L’établissement dispose d’espaces de restauration.

Interprétation :

L’établissement dispose d’espaces de restauration pour les enseignants, étudiants et personnels.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I431 | L’établissement dispose de restaurants et de cafétérias pour les étudiants, les enseignants et les personnels. | 1. Capacité réelle en restauration. 2. Nombre de repas servis. |

**Référence I44 :**

Les locaux réunissent les conditions d’hygiène et de sécurité.

Interprétation :

Les structures d’hébergement et de restauration répondent aux conditions et normes d’hygiène et de sécurité.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I441 | Les réfectoires et cafétérias sont aménagés, équipés et exploités en respect des normes d’hygiène et de sécurité. | 1. Les locaux sont bien aérés et éclairés. 2. Disponibilité du matériel de sécurité sur les lieux. 3. Affichage et lisibilité des consignes d’hygiène et de sécurité. |

**CHAMP I5 :**

**INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES :**

**Interprétation :**

Il s’agit d’identifier que l’établissement dispose d’infrastructures dédiées aux activités sportives et culturelles.

**Référence I51** :

L’établissement dispose de structures pour les activités culturelles et sportives.

Interprétation :

L’établissement dispose des infrastructures sportives et culturelles fonctionnelles et de l’organisation adéquate.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I511 | Les activités sportives et culturelles sont organisées et prise en charge par une structure désignée. | 1. Nombre d’infrastructures sportives et culturelles fonctionnelles. 2. Le planning des activités sportives et cultur. |

**Référence I52** :

Les structures répondent aux conditions d’hygiène et de sécurité.

Interprétation :

Les infrastructures sportives et culturelles répondent aux conditions et normes d’hygiène et de sécurité.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| I521 | Les infrastructures sont aménagées, équipées et exploitées en respect des normes d’hygiène et de sécurité. | 1. Les locaux sont bien aérés et éclairés. 2. Affichage et lisibilité des consignes de sécurité. |

**DOMAINE : VIE A l’UNIVERSITE**

**CHAMP V1**

**L’ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ETUDIANTS ET DU PERSONNEL.**

**Interprétation :**

Il s’agit de s’assurer que toutes les dispositions ont été prises pour bien accueillir les étudiants et les personnels et leur fournir toutes les informations nécessaires.

**Référence V11 :**

L’établissement met en place des dispositifs d’accueil et d’orientation des étudiants et du personnel.

Interprétation :

Il s’agit d’un accueil satisfaisant et permanent pour toute la communauté universitaire.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V111 | L’établissement a mis en place un dispositif d’information et d’orientation. | 1. Présence des outils d’orientation (dépliants, …) et l’organisation des portes ouvertes annuelles. 2. Réalisation des forums au cours de l’année. 3. L’établissement dispose d’une journée d’orientation des nouveaux étudiants. 4. Tableau d’affichage, signalisation, site web. |
| V112 | L’établissement a pris en charge l’accueil, l’information et l’orientation des étudiants. | 1. Personnel qualifié pour l’accueil et l’orientation. 2. Présence des représentants des étudiants à l’accueil et l’orientation. 3. Nombre suffisant de personnes dédiées à l’accueil et à l’orientation. 4. Le nouveau personnel destiné à l’accueil est encadré. |

**Référence V12 :**

L’établissement accorde une attention aux besoins spécifiques des étudiants et du personnel.

Interprétation :

L’établissement connaît les besoins spécifiques des étudiants et du personnel.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V121 | L’établissement a mis en place des structures répondant aux différents besoins spécifiques et des aspects culturels, religieux, et sportifs. | 1. La disponibilité et la conformité des locaux destinés aux parties concernées en situation d’handicap. 2. Disponibilité d’un espace adapté à la pratique religieuse. 3. Prise en charge des étudiants sportivement performants (possibilité de repasser les examens). |

**Référence V13 :**

L’établissement met en place des dispositifs d’information des étudiants et du personnel.

Interprétation :

L’établissement développe les canaux d’information des étudiants et du personnel.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| V131 | | L’établissement a décrit les dispositifs de communication et a assuré la circulation de l’information et sa transparence. | | 1. Outils de communication. 2. La mise à jour régulière et la sécurisation du site internet. 3. Estimation de la qualité du site par les internautes. | |
| V132 | | L’établissement a organisé des réunions de briefing avec le personnel. | | Taux de réclamations du personnel. | |

**CHAMP V2 :**

**LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES**

**Interprétation :**

Le champ incite l’établissement à proposer à sa communauté des activités sportives et culturelles.

**Référence V21 :**

L’établissement développe une politique d’activités culturelles et sportives.

Interprétation :

Il s'agit d’un dynamisme culturel et sportif continu.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V211 | L’établissement a mis en place un dispositif qui encourage l’organisation des activités culturelles et sportives. | 1. Bureau chargé de l’organisation des activités culturelles et sportives. 2. Infrastructures sportives et culturelles. 3. Moyens financiers et non financiers nécessaires. |
| V212 | L’établissement a organisé des activités sportives variées. | 1. Nombre de tournois sportifs organisés. 2. Prix et coupes remportés. 3. Nombre des handicapés participants aux activités sportives. |
| V213 | L’établissement a organisé des activités culturelles. | 1. Nombre de manifestations culturelles organisées. 2. Prix remportés. 3. Nombre des handicapés participants aux activités culturelles. |

**Référence V22 :**

L’établissement favorise le développement des structures et d’associations culturelles et sportives.

Interprétation :

L’établissement encourage le développement associatif.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V221 | L’établissement encourage la création des associations culturelles et des clubs sportifs. | 1. Nombre d’associations et de clubs créés. 2. Nombre d’étudiants adhérents. 3. Nombre des activités diversifiées réalisées. |

**CHAMP V3 :**

**LES CONDITIONS DE VIE, DE TRAVAIL ET D’ETUDES DES ACTEURS DE L’UNIVERSITE (SANTE, HYGIENE, SECURITE, …)**

**Interprétation :**

Il s’agit d’offrir un cadre adéquat qui couvre tous les besoins pour une meilleure hygiène de vie.

**Référence V31 :**

L’établissement offre un cadre convivial aux différents acteurs.

Interprétation :

L’établissement assure un environnement agréable.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V311 | L’établissement a mis en place un dispositif d’accompagnement pour les membres de la famille universitaire. | 1. Bureau d’accompagnement. 2. Personnel qualifié et spécialisé dans l’accompagnement. |
| V312 | L’établissement offre et maintient un environnement naturel. | 1. Présence d’espaces verts entretenus régulièrement. 2. Suffisance et qualification du personnel chargé de l’entretien des espaces verts. |

**Référence V32 :**

L’établissement garantit les conditions d’hygiène et de sécurité de ses étudiants et de son personnel sur l’ensemble de ses sites.

Interprétation :

L’établissement assure les conditions d’hygiène et de sécurité sur son site.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V321 | L’établissement a mis en place un dispositif qui assure les conditions d’hygiène et de sécurité. | 1. Personnel qualifié et spécialisé qui s’occupe des bonnes conditions d’hygiène et de sécurité. 2. L’effectif du personnel assurant la sécurité est suffisant. 3. Disponibilité des moyens logistiques nécessaires. |
| V322 | L’établissement gère le stress du personnel. | 1. L’efficacité du personnel. 2. Le personnel bénéficie d’un soutien social. 3. Définition claire des rôles et responsabilités des employés. |

**Référence V33 :**

L’établissement assure à son personnel et aux étudiants l’accès à des services de santé.

Interprétation :

L’établissement rend disponible les services de soins.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V331 | L’établissement dispose d’un service chargé de la santé. | 1. Présence d’un service médical bien équipé. 2. Personnel qualifié. 3. Existence d’une pharmacie alimentée régulièrement. 4. Disponibilité d’une ambulance équipée de moyens humains et de matériel nécessaires. |

**Référence V34 :**

L’établissement développe des partenariats avec les collectivités, les organismes de la ville et de la région en faveur de ses étudiants et de ses personnels.

Interprétation :

L’établissement entretient des relations étroites avec son environnement au bénéfice de la communauté universitaire.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V341 | L’établissement maintient des relations de partenariats avec les collectivités locales et les organismes de la région. | 1. Nombre de conventions signées et réalisées avec les établissements d’enseignement supérieur et avec les entreprises. 2. Nombre des étudiants et du personnel bénéficiant des partenariats. 3. Continuité des activités liées aux partenariats. |

**Référence V35 :**

L’établissement contribue, avec les services concernés, à la prise en charge des étudiants et des personnels (restauration, hébergement, transport, …).

Interprétation :

La prise en charge de la communauté universitaire par l’établissement**.**

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V351 | L’établissement assure l’hébergement, la restauration et le transport pour les étudiants et le personnel. | 1. Présence d’infrastructures adéquates destinées à la restauration et l’hébergement. 2. Alimentation de l’établissement par des distributeurs. 3. Disponibilité des moyens de transports pour les étudiants et le personnel. 4. Taux de satisfaction des demandeurs de ces services. |
| V352 | L’établissement a pris en charge les étudiants et le personnel ayant des besoins spécifiques. | 1. Nombre d’étudiants et de personnel pris en charge. 2. La valeur du budget alloué à ce type de prise en charge. 3. Valeur des aides financières octroyées par l’établissement destinées aux étudiants et aux personnels en difficulté. |

**CHAMP V4 :**

**RESPONSABILITE SOCIETALE (ETHIQUE, CITOYENNETE, EGALITE DES CHANCES, DEVELOPPEMENT DURABLE, …)**

**Interprétation :**

Il s'agit d’assurer un environnement qui favorise les relations fructueuses entre l’université et le secteur socio-économique.

**Référence V41 :**

L’institution s’implique et encourage les activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux.

Interprétation :

L’institution s’implique dans la vie et les préoccupations citoyennes.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V411 | L’institution a mis en place un dispositif chargé de l’organisation d’activités citoyennes et des débats sociétaux au profit du développement sociétal. | 1. Des activités / tables rondes sont programmées. 2. Le caractère des thématiques débattues est diversifié et traite de sujets sociétaux. 3. L’institution encourage les étudiants à participer/contribuer aux activités à caractère sociétal. 4. L’institution accueille des manifestations à caractère sociétal. |

**Référence V42 :**

L’institution veille au respect des principes et règles d’éthique et de déontologie.

Interprétation :

L’institution est gardienne des règles d’éthique et de déontologie.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V421 | L’engagement de l’institution pour le respect des règles d’éthique et de déontologie. | 1. L’institution dispose d’un code d’éthique et de déontologie approuvé par la communauté. 2. Le code est accessible à l’ensemble de la communauté. 3. L’institution possède une structure qui veille au respect des règles de ce code. 4. Des litiges au sein de l’institution sont réglés par cette structure. 5. L’institution veille à sensibiliser la communauté à la nécessité de respecter le code d’éthique et de déontologie. |

**Référence V43 :**

L’institution est attachée au principe de l’égalité des chances.

Interprétation :

Réaliser l’égalisation des chances est un principe intangible de l’institution.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V431 | L’institution définit clairement le principe de l’égalité des chances. | L’institution possède une charte sur la notion d’égalité des chances. |
| V432 | L’institution communique clairement sur son attachement au principe de l’égalité des chances. | 1. La charte sur l’égalité des chances est largement diffusée sur le site web et lors des rencontres et des manifestations organisées par l’institution. 2. L’attachement au principe d’égalité des chances figure sur les règlements internes. |
| V433 | L’institution agit selon le respect du principe d’égalité des chances. | Des études spécialisées conduites périodiquement prouvent / confirment le respect du principe d’égalité des chances. |

**Référence V44 :**

Les installations, les équipements et les pratiques de l’institution prennent en considération le développement durable (la dimension environnementale, la dimension sociale, la dimension économique).

Interprétation :

L’institution respecte toutes les règles liées au respect de l’environnement.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| V441 | Le respect de l’environnement. | 1. L’institution possède un règlement interne qui formalise son engagement au respect de l’environnement. 2. L’institution intègre dans ses appels d’offre la nécessité de respecter l’environnement. 3. Les installations et les équipements adoptent le principe de l’économie énergétique (respect de l’environnement). 4. L’institution organise des conférences sur la culture environnementale. |
| V442 | L’instauration d’une culture de développement durable. | 1. Des filières intègrent des modules traitant du développement durable. 2. Des manifestations et activités sont organisées afin de sensibiliser la communauté aux notions de développement durable (respect de l’environnement, mixité sociale, etc.). 3. Des supports sont dédiés à la promotion de la culture de développement durable. |

**DOMAINE : RELATIONS AVEC L’ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE**

**CHAMP S1 :**

**PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES**

**Interprétation :**

Il s’agit de faire de l’institution un acteur majeur du développement local.

**Référence S11** :

L’institution offre des formations qui répondent au développement local.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution d’adapter l’offre de formation en fonction de l’évolution des besoins du local.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S111 | La formation est en conformité avec la politique régionale. | La formation est en conformité avec la politique régionale. |
| S112 | Il existe un lien entre l’institution et le milieu socioprofessionnel local. | 1. Les professionnels participent à l’élaboration des programmes de formation. 2. Nombre de professionnels qui ont un volume horaire dans l’encadrement des projets de fin d’études pédagogiques et scientifiques (licence et master à caractère professionnel). 3. Nombre de conventions avec les partenaires socio-économiques. 4. Pourcentage des lauréats des formations qui sont insérées à la demande des partenaires socioprofessionnels. |

**Référence S12** :

L’institution contribue à l’insertion professionnelle de son produit.

Interprétation :

L’institution doit développer et renforcer des liens avec les acteurs socio-économiques locaux et régionaux afin de faciliter l’insertion professionnelle de son produit.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| S121 | | Liens avec les partenaires économiques locaux et régionaux. | | 1. Dénombrement des différents partenaires par domaine ou spécialité dans les localités. 2. Etats statistiques des différents partenaires (différentes spécialités, nombre de travailleurs). 3. Institutions et services des relations extérieures. 4. Etablissement des conventions facilitant les tâches aux deux parties. | |
| S122 | | Insertion du produit au sein des partenaires sociaux-économiques (débouchés). | | 1. Mise en place d’un centre de carrière pour faciliter l’insertion professionnelle. 2. Existence d’un historique et suivi des débouchés des différentes promotions (état des lieux). 3. Organisation de forum de recrutement au niveau de l’institution. 4. Participation aux différents salons de recrutement pour promouvoir le produit de formation de l’institution. | |

**Référence S13 :**

L’institution organise des formations continues pour les besoins locaux.

Interprétation :

L’institution développe des activités de formation continue pour un meilleur rapprochement entre l’institution et son environnement socioéconomique local et régional.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S131 | L’institution développe une formation continue pour les entreprises locales. | Existence de formations spécifiques au personnel des entreprises locales. |

**Référence S14 :**

L’institution participe à la prise en charge des problématiques locales.

Interprétation :

L’institution doit s’impliquer dans le processus d’identification et de résolution des problèmes de développement local et régional.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| S141 | | L’institution développe des programmes de recherche au niveau local. | | 1. L’institution développe des programmes de recherche au niveau local. 2. Organisation de manifestations scientifiques autour des problématiques locales. | |

**CHAMP S2 :**

**RELATION AVEC LES ENTREPRISES**

**Interprétation :**

L’institution doit veiller à former pour répondre aux besoins effectifs des acteurs économiques et à leur proposer des diplômés opérationnels.

**Référence S21 :**

Les offres de formation de l’institution, correspondent aux besoins des entreprises.

Interprétation :

Il s’agit de mettre en adéquation les programmes de formations en fonction des besoins des entreprises de la région.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S211 | Offre de formation en conformité avec les besoins des entreprises. | 1. Réalisation d’études qui déterminent des besoins en formation des entreprises. 2. Les diplômes de l’institution correspondent aux caractéristiques des entreprises. 3. Existence de département chargé des relations avec les entreprises. |

**Référence S22 :**

L’institution offre des formations spécifiques selon les besoins des entreprises.

Interprétation :

L’offre de formation de l’institution doit intégrer les spécificités de la région pour être capable de répondre positivement aux besoins des entreprises.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S221 | Existence d’une politique de formation et de recyclage destinée à l’entreprise. | 1. L’institution propose des offres de formation au profit des entreprises. 2. Les offres de formation sont préparées pour répondre à la nécessité de la promotion et du perfectionnement. 3. L’engagement à la formation est basé sur une convention officielle. 4. Existence de formation à distance pour les cadres d’entreprises. |
| S222 | La formation est spécifique. | 1. Le besoin d’une formation est certifié par la demande de l’entreprise et un formulaire de données. 2. L’offre de formation comporte tous les détails sur les modules, volume horaire et le lieu de la formation. 3. L’offre de formation exige les prés-requis sur lesquels est basée la formation. |
| S223 | La formation répond aux besoins des entreprises locales et régionales. | 1. La formation répond partiellement ou totalement à la demande de l’entreprise. 2. La formation satisfait les apprenants ainsi que les responsables. 3. La formation exige un recyclage complémentaire. |

**Référence S23 :**

L’institution dispose de structures de mise en situation professionnelle et de suivi de son produit de formation.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution de mettre en place des structures permettant à l’apprenant d’effectuer des stages pratiques en vue de réaliser des rapports de stage ou d’études de cas ainsi que l’élaboration d’une interface avec les entreprises pour suivre l’évolution de son produit.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| S231 | | La formation de l’institution est jalonnée par des stages pratiques. | | 1. Les étudiants effectuent obligatoirement des stages pratiques périodiquement (chaque année, deux ans, …). 2. Chaque stage pratique est sanctionné par un rapport écrit. 3. Les étudiants sont orientés vers les entreprises pour réaliser des études de cas dans le cadre des enseignements d’un ou plusieurs modules (unités pédagogiques). | |
| S232 | | La mise en place d’un mécanisme d’orientation des stagiaires. | | 1. L’institution dispose d’une structure (bureau, service, …) chargée d’orienter les apprenants vers les entreprises locales et régionales. 2. Il existe des conventions liant l’institution avec des entreprises pour faciliter l’accueil des stagiaires au niveau des entreprises. 3. L’institution couvrent les divers frais de stage (transport, les frais du rapport écrit, …) des apprenants. | |
| S233 | | L’institution assure le suivi de son produit de formation. | | 1. Le personnel pédagogique (les enseignants) assure l’encadrement des apprenants dans le cadre du stage pratique. 2. Pour chaque ou plusieurs étudiants, un enseignant « tuteur » est désigné. 3. Le tuteur effectue des visites périodiques et régulières (hebdomadaires, mensuelles, …) pour suivre l’évolution du stagiaire sur le terrain. 4. Le tuteur organise avec ses étudiants des réunions périodiques et régulières au niveau de l’institution dans le cadre de la production du rapport de stage final. | |

**CHAMP S3 :**

**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

**Interprétation :**

Il s’agit de faire de la recherche un élément majeur de la relation entreprise-université.

**Référence S31 :**

L’institution possède des relations de partenariat avec les entreprises.

Interprétation :

Il s’agit d’élaborer des conventions et de favoriser la création des relations avec les entreprises.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S311 | L’institution établit des conventions avec les entreprises. | 1. L’institution a créé une structure de coordination avec les établissements concernés par le partenariat. 2. L’institution retient un plan clair et déclaré pour suivre l’exécution des conventions de partenariat avec les établissements concernés par lesdites conventions. 3. L’institution garantit une atmosphère adéquate à la recherche scientifique qui encourage les membres de la structure d’enseignement à exécuter les recherches scientifiques en relation avec les besoins des établissements concernés par les conventions. 4. L’institution réalise des recherches communes avec les établissements compétents concernés par les conventions. 5. L’institution sonde périodiquement les opinions des établissements partenaires et analyse les résultats. 6. L’institution échange avec ses partenaires les services spécialisés. 7. L’institution assure des consultations scientifiques pour les établissements concernés. 8. Organisations des manifestations scientifiques communes avec les établissements concernés (congrès, rencontres, conférences scientifiques, etc.). |

**Référence S32 :**

L’institution contribue dans le cadre des programmes communs de recherche et développement avec les entreprises.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution de jouer le rôle qui garantit la réalisation et l’affinité des programmes communs de recherche avec les entreprises.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S321 | Elaboration d’un programme de recherche et développement. | 1. L’institution dispose d’une structure de veille technologique, chargée entre autres du partenariat scientifique avec les entreprises. 2. L’institution organise des rencontres avec les différents acteurs du monde socio-économique (Conférences, colloques, …) permettant le diagnostic global des entreprises et la définition des lignes directrices du programme de recherche et développement. 3. L’institution participe à la réalisation du programme de recherche et développent des entreprises. 4. L’institution est membre de différentes instances nationales chargées de définir les grandes orientations du programme de recherche et développement. 5. L’institution élabore des contrats de recherche appliquée avec les entreprises. |

**Référence S33** :

L’institution élabore, diffuse et valorise l’information scientifique et technique.

Interprétation :

Il s’agit de mettre en valeur l’élaboration et la diffusion de l’information scientifique et technique par des moyens appropriés.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| S331 | L’institution élabore l’information scientifique et technique. | 1. L’institution possède des laboratoires de recherche. 2. L’institution participe aux différents programmes nationaux et internationaux concernant la production scientifique. 3. Les chercheurs de l’institution produisent du contenu scientifique dans le cadre du programme recherche et développement. | |
| S332 | L’institution diffuse l’information scientifique et technique. | 1. L’institution édite une revue scientifique dédiée à la diffusion de l’information scientifique. 2. L’institution publie sur son site officiel de l’information scientifique. 3. L’institution participe aux différents réseaux d’information scientifique, nationaux et internationaux, classiques et numériques. | |
| S333 | L’institution valorise l’information scientifique et technique. | 1. L’institution valorise et protège l’information scientifique et technique à l’aide des brevets. 2. L’institution capitalise son savoir-faire par des appels d’offre de coopération et d’assistance scientifique aux entreprises. | |

**CHAMP S4 :**

**FORMATION ET SUIVI**

**Interprétation :**

Il s’agit pour l’institution de développer des outils d’écoute pour satisfaire les besoins des acteurs socio-économiques en rapport avec ses domaines de vocation et anticiper leurs attentes.

**Référence S41 :**

L’institution possède un plan de formation périodique, élaboré sur la base des besoins exprimés par les collectivités, les entreprises et les partenaires sociaux.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution d’assurer des formations périodiques sur la base des besoins formulés par les collectivités, les entreprises et les partenaires sociaux.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S411 | L’institution surveille l’évolution des besoins en formation de son environnement local. | 1. Réalisation d’enquêtes périodiques (chaque année) auprès des collectivités et des entreprises locales. 2. Organisation de formation ponctuelle pour les entreprises. |

**Référence S42 :**

L’institution fait la veille sur ses produits de formation.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution de mettre en place une cellule de veille pour ses produits de formation.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S421 | L’institution dispose de mécanismes de suivi pour des produits de formation. | 1. Mise en place d’un fichier archive pour l’ensemble des produits de formation. 2. Existence d’une association d’anciens diplômés de l’institution. 3. Organisation de manifestations regroupant les anciens diplômés de l’institution. |

**Référence S43 :**

L’institution contribue à la création et au développement des pépinières, incubateurs et start-up.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution d’apporter sa contribution à la création et au développement des pépinières, incubateurs et start-up.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S431 | L’institution dispose d’un programme de formation à l’entreprenariat. | 1. Existence d’unités pédagogiques (modules) pour l’entreprenariat. 2. Existence d’un mode d’évaluation sur la base des projets de création d’entreprise en remplacement du mémoire de fin d’études. 3. Existence de convention de coopération avec les incubateurs ou les pépinières d’entreprises. |

**Référence S44 :**

Le programme de recherche (axes de laboratoires de recherche) de l’institution, s’inscrivent dans le cadre du programme national de recherche.

Interprétation :

Il s’agit pour l’institution de mettre en place un programme de recherche découlant du programme national de recherche.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| S441 | Les projets de recherche de l’institution sont inscrits dans le programme de recherche national. | 1. Le nombre de laboratoires dont les projets sont inscrits au PNR. 2. Le nombre de projets de recherche inscrits au PNR. |

**DOMAINE : COOPERATION**

**CHAMP C1 :**

**POLITIQUE D’OUVERTURE INTERNATIONALE**

**Interprétation :**

Il s'agit pour l’institution de trouver les moyens lui permettant de s’ouvrir sur l’international.

**Référence C11** :

L’institution a une politique d’ouverture sur l’international.

Interprétation :

L’institution dispose d’une politique d’ouverture sur l’international clairement définie à travers les documents officiels (chartes et statuts).

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C111 | La politique d’ouverture sur l’international est documentée et déclarée | 1. Politique affichée et existence de chartes. 2. Existence de rubriques sur le site web de l’institution et de dépliants. |

**Référence C12** :

L’institution dispose d’une stratégie dans le domaine de la recherche et de la formation, intégrant le contexte international.

Interprétation :

La stratégie de l’institution dans les domaines de la recherche, de la formation et des relations internationales doit tenir compte de son environnement international.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C121 | La stratégie de l’institution en matière de recherche et de formation est établie en fonction de l’environnement international. | 1. Le contexte international figure parmi les axes retenus par la stratégie de l’établissement. 2. Le nombre de contrats, de conventions et de projets signés. 3. Le nombre d’enseignants chercheurs visiteurs reçus et envoyés. 4. Le nombre de visites de délégations étrangères effectuées. |

**Référence C13** :

L’institution dispose d’une politique de communication lui permettant d’améliorer sa visibilité internationale.

Interprétation :

L’institution dispose d’une politique de communication et de diffusion de sa production scientifique, pédagogique et de ses compétences à l’échelle internationale (site web, revues, périodiques, brevets, …).

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C131 | La politique de communication assure une diffusion de la production scientifique. | Existence d’une cellule ou d’un service de communication au sein de l’établissement avec un plan préétabli. |
| C132 | L’institution est en réseau avec les partenaires étrangers. | 1. Nombre de publications dans des revues internationales. 2. Nombre de communications présentées à l’étranger. |
| C133 | Les parcours de formation sont disponibles, visibles et aisément accessibles, donc comparables. | Existence de descriptions des unités et matières d’enseignement des différentes offres de formation sur le site web de l’institution. |
| C134 | L’établissement dispose d’outils de communication externe. | Site web actualisé régulièrement. |

**Référence C14** :

Les programmes d’enseignement et de recherche doivent pouvoir supporter l’évaluation internationale.

Interprétation :

L’institution doit s’assurer que ses programmes d’enseignement et de recherche se prêtent à la comparaison et à l’évaluation internationale.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C141 | La comparaison des contenus des programmes avec ceux de l’international est mise en œuvre. | 1. L’institution met en place des procédures d’évaluation et de comparaison. 2. Rapports de comparaison établis. |
| C142 | L’évaluation des programmes par des organismes internationaux existe et est planifiée. | 1. Rapports d’évaluations externes établis. 2. Nombre d’évaluations et de comparaisons et leur périodicité. |

**CHAMP C2 :**

**PARTENARIAT ET MOBILLTE**

**Interprétation**:

Il s’agit de préciser les modes de partenariats et de mobilité susceptibles de favoriser l’ouverture sur l’international.

**Référence C21 :**

L’institution entretient des partenariats internationaux en matière de formation et de recherche.

Interprétation :

L’institution met en œuvre des partenariats internationaux en matière de formation et de recherche à travers des réseaux, des conventions et des jumelages.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C211 | L’établissement a une politique visible et pertinente de partenariat avec des universités étrangères. | 1. Nombre d’accords de coopération signés avec des institutions internationales. 2. Nombre de conventions cadres signées et exécutées. 3. Nombre de contrats signés, et réalisés ou en cours. 4. Nombre de projets réalisés. |

**Référence C22 :**

L’institution encourage la mobilité internationale.

Interprétation :

L’institution encourage la mobilité internationale des étudiants, des enseignants, des chercheurs, du personnel technico-administratif et de surcroit le co-encadrement, la cotutelle, la co-diplômation, les congés scientifiques, l’enseignement des langues étrangères et de la langue arabe pour les étrangers.

| **Code** | **Critère** | | **Preuve** | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| C221 | | L’établissement a une politique d’accueil des étudiants étrangers qui s’inscrivent individuellement. | | Existence de programmes d’enseignement cohérents de langues étrangères au sein de l’institution. | |
| C222 | | Les enseignements des langues étrangères sont assurés. | | Existence de programmes d’enseignement cohérents de la langue arabe aux hôtes étrangers. | |
| C223 | | L’enseignement des langues vivantes est cohérent par rapport à la politique internationale de l’établissement. | | Existence de guide d’accueil et d’orientation à l’intention des hôtes étrangers. | |

**Référence C23 :**

L’institution dispose de moyens et d’infrastructures adéquats pour l’accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers.

Interprétation

L’institution dispose de moyens et d’infrastructures adéquats pour l’accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers (service d’accueil hébergement, …).

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C231 | Des moyens et des infrastructures sont mis en place pour l’accueil des étrangers. | 1. Service d’accueil et d’orientation. 2. Centre de langues étrangères. 3. Lieux d’hébergement. 4. Nombre d’hôtes étrangers accueillis. |

**CHAMP C3 :**

**ECHANGE DE CONNAISSANCES ET MUTUALISATION DES RESSOURCES**

**Interprétation :**

Il s’agit de préciser les modes d’échange des connaissances et de mutualisation des ressources.

**Référence C31 :**

L’institution propose des modes de formation ouverts à l’international.

Interprétation :

L’institution propose des modes de formation ouverts à l’international (enseignement transnational, e-Learning, MOOC ...)

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C311 | Des modes de formation ouverts à l’international existent et sont fonctionnels. | 1. Les formations existantes. 2. Les supports de cours et la documentation proposés. |
| C312 | L’offre de formation propose des diplômes multinationaux. | Nombre de diplômes internationaux proposés. |

**Référence C32 :**

L’institution offre l’accès à la documentation et aux ressources internationales.

Interprétation :

L’institution favorise l’accès à la documentation et aux ressources internationales (abonnement à des revues périodiques et à des bases de données, …).

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C321 | Des abonnements à des ressources documentaires sont établis. | 1. Existence des banques de données documentaires avec accès autorisé. 2. Nombre et nature de ressources. 3. Fréquence et volume de téléchargement opérés. |

**Référence C33 :**

L’institution assure une fonction de veille au niveau international.

Interprétation :

L’institution assure une fonction de veille et s’inspire des bonnes pratiques internationales en matière de formation, de recherche et de gouvernance.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C331 | Une cellule de veille sur l’international est installée. | 1. Nombre de salons visités par an. 2. Participation aux foires du livre. |
| C332 | Les missions de la cellule de veille sont clairement définies. | 1. Fiche de poste des missions de la cellule veille. 2. Ressources humaines pour la veille 3. Logiciels de veille utilisés. |

**Référence C34 :**

L’institution favorise la mutualisation des ressources.

Interprétation :

L’institution met en commun les ressources humaines, matérielles et financières des différents étrangers.

| **Code** | **Critère** | **Preuve** |
| --- | --- | --- |
| C341 | L’institution a mis en place un programme de mutualisation des ressources. | 1. Grille de calcul en commun. 2. Nature du matériel scientifique mis en usage commun. 3. Nombre de conventions spécifiques signées. |